



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26-12-1958 MODIFIÉ)

KB/TZU 902.110 à 902.115

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Annexe Sanitaire
Assainissement

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Juillet 2024	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Novembre 2024	2 ^{ème} phase



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TÉLÉPHONE : 03.88.19.29.19 – TÉLÉCOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	5
1.1. Structure administrative	5
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	6
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	7
2.1. Système d'assainissement de la station d'épuration de Brumath	8
2.1.1. Le réseau intercommunal	8
2.1.2. Le réseau communal de Bernolsheim.....	8
2.1.3. Le réseau communal de Brumath.....	9
2.1.4. Le réseau communal de Krautwiller.....	11
2.1.5. Le réseau communal de Kriegsheim	11
2.1.6. Le réseau communal de Rottelsheim.....	11
2.1.7. Épuration.....	12
2.2. Système d'assainissement de la station d'épuration d'Olwisheim	12
2.2.1. Le réseau intercommunal	12
2.2.2. Le réseau communal de Bilwisheim	12
2.2.3. Le réseau communal de Donnenheim	13
2.2.4. Le réseau communal de Mittelschaeffolsheim	13
2.2.5. Le réseau communal d'Olwisheim	14
2.2.6. Épuration.....	14
2.3. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niedermodern	14
2.3.1. Le réseau intercommunal	14
2.3.2. Le réseau communal d'Engwiller	15
2.3.3. Le réseau communal de Bitschhoffen.....	15
2.3.4. Le réseau communal d'Uhrwiller (Niefern).....	16
2.3.5. Le réseau communal de Kindwiller	17
2.3.6. Le réseau communal de Niedermodern.....	18
2.3.7. Le réseau communal de Val de Moder	18
2.3.8. Épuration.....	21
2.4. Système d'assainissement de la station d'épuration de Mommenheim	21
2.4.1. Le réseau intercommunal	21
2.4.2. Le réseau communal de Hochstett	22
2.4.3. Le réseau communal de Mommenheim.....	22
2.4.4. Le réseau communal de Wahlenheim.....	23
2.4.5. Le réseau communal de Wittersheim (Gebolsheim)	24
2.4.6. Épuration.....	25
2.5. Système d'assainissement de la station d'épuration de Schweighouse sur Moder.....	25
2.5.1. Le réseau intercommunal	25
2.5.2. Le réseau communal de Batzendorf	26
2.5.3. Le réseau communal de Berstheim	26
2.5.4. Le réseau communal de Dauendorf (Neubourg).....	27
2.5.1. Le réseau communal de Huttendorf.....	28
2.5.1. Le réseau communal de Morschwiller.....	28
2.5.1. Le réseau communal de Ohlungen (Keffendorf)	28
2.5.2. Le réseau communal de Schweighouse sur Moder	30
2.5.3. Le réseau communal de Uhlwiller (Niederaltorf)	31
2.5.4. Le réseau communal de Wintershouse.....	32
2.5.5. Épuration.....	32
2.6. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niederschaeffolsheim	33

2.6.1. Le réseau intercommunal	33
2.6.2. Le réseau communal de Niederschaeffolsheim	33
2.6.3. Épuration	33
3. PÉRIMÈTRES RÉGLEMENTAIRES	34
3.1. Zonage d'assainissement	34
3.2. Périmètres de protection des captages d'eau potable	35
4. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES	43
4.1. Systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Brumath et d'Olwisheim.....	43
4.1.1. Systèmes d'assainissement de la station d'épuration de Brumath	43
4.1.2. Systèmes d'assainissement de la station d'épuration d'Olwisheim	45
4.2. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niedermodern	45
4.3. Système d'assainissement de la station d'épuration de Mommenheim	46
4.4. Système d'assainissement de la station d'épuration de Schweighouse sur Moder.....	48
4.5. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niederschaeffolsheim	50
5. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	51
5.1. Principe général de gestion des eaux pluviales.....	51
5.2. Desserte des zones U (zones urbanisées).....	52
5.3. Desserte des zones AC (zone agricole constructible)	52
5.4. Desserte des zones N (zone naturelle)	52
5.5. Desserte des zones d'extension de Batzendorf	53
5.5.1. Zone IAUa au nord de la commune (rue des Jacinthes)	53
5.5.1. Zone IAUXd à l'est de la commune (rues de Harthouse et Principale).....	53
5.5.2. Zone IAUa au centre de la commune (rue des Jacinthes)	53
5.6. Desserte des zones d'extension de Brumath	53
5.6.1. Zone IIAU au sud de la commune (rue de Kilstett).....	53
5.7. Desserte des zones d'extension de Dauendorf	54
5.7.1. Zone IAU au sud de la commune (rue des Faisans)	54
5.8. Desserte des zones d'extension de Donnenheim.....	54
5.8.1. Zone IAU au sud de la commune (rue des Oies)	54
5.9. Desserte des zones d'extension de Huttendorf	54
5.9.1. Zone IAU au centre de la commune (route de Brumath).....	54
5.10. Desserte des zones d'extension de Kriegsheim	54
5.10.1. Zone IAUa au sud de la commune (rue des Prés)	54
5.11. Desserte des zones d'extension de Mommenheim	55
5.11.1. Zone IAU au nord-ouest de la commune (Rue des Cévennes)	55
5.11.2. Zone IAU au nord de la commune (rue des Romains)	55
5.11.3. Zone IAU au nord-est de la commune (rue des Bleuets)	55
5.12. Desserte des zones d'extension de Niedermodern	55
5.12.1. Zone IAUXa à l'ouest dans la zone d'activité (rue de la Source).....	55
5.13. Desserte des zones d'extension de Rottelsheim	55

5.13.1. Zone IAUa au sud-est de la commune (rue du Faisan).....	55
5.14. Desserte des zones d'extension de Schweighouse-sur-Moder	56
5.14.1. Zone IAU à l'ouest de la commune (rue des Fougères).....	56
5.14.1. Zone IAU au sud-est de la commune (rue des Menuisiers)	56
5.15. Desserte des zones d'extension de Wintershouse	56
5.15.1. Zone IAUa au centre de la commune (rue des Houblons)	56
6. ESTIMATION DES OUVRAGES A RÉALISER	56
6.1. Loi Urbanisme et Habitat.....	56
6.2. Détail estimatif	57
7. CONCLUSION	58

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'assainissement des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) décrites dans ce document est assurée par plusieurs entités administratives.

L'ensemble des systèmes d'assainissement de ces entités est géré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), par le biais des Périmètres de la Région de Brumath, de Moder-Rothbach, de Mommenheim et Environs, de Schweighouse sur Moder et Environs, du Val de Moder et de Niederschaeffolsheim.

Le territoire couvert par ces entités administratives ne coïncide pas exactement avec les contours de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, certaines communes n'en font pas partie.

Maître d'ouvrage des installations d'assainissement	Communes ¹	Population ²
SDEA – Périmètre de la Région de Brumath	Bernolsheim Bilwisheim Brumath Donnenheim Krautwiller Kriegsheim Mittelschaeffolsheim Olwisheim Rottelsheim <i>Wingersheim les Quatre Bans (Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen, Wingersheim)</i>	16 661
SDEA – Périmètre de Moder-Rothbach	Bitschhoffen Engwiller Kindwiller <i>Schalkendorf</i> Uhrwiller (Niefern)	7 753
SDEA – Périmètre de Mommenheim et Environs	<i>Alteckendorf</i> <i>Buswiller</i> <i>Ettendorf</i> Hochstett <i>Minversheim</i> Mommenheim <i>Ringendorf</i> Wahlenheim Wittersheim (Gebolsheim)	7 131

¹ En italique communes hors Communauté d'Agglomération de Haguenau

² Population totale au dernier recensement

Maître d'ouvrage des installations d'assainissement	Communes ¹	Population ²
SDEA – Périmètre de Schweighouse sur Moder et Environs	Batzendorf Berstheim Dauendorf (Neubourg) <i>Grassendorf</i> Huttendorf Morschwiller Ohlungen (Keffendorf) Schweighouse Sur Moder Uhlwiller (Niederaltorf) Wintershouse	12 372
SDEA – Périmètre du Val de Moder	Niedermodern Val de Moder (Pfaffenhoffen, Ringeldorf, Uberach, La Walck)	5 994
SDEA – Périmètre de Niederschaeffolsheim	Niederschaeffolsheim	1 366

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Entre 2008 et 2020, les communes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau précitées ont progressivement transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de leurs ouvrages de collecte, de transport et de traitement au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle.

Par ce transfert de compétence, elles sont devenues SDEA – Périmètres de la Région de Brumath, de Moder-Rothbach, de Mommenheim et Environs, de Schweighouse sur Moder et Environs, du Val de Moder et de Niederschaeffolsheim conservant ainsi le découpage territorial des systèmes d'assainissement.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

Outre ces missions, le SDEA assure également un service de permanence qui peut intervenir à tout moment, en cas d'incident, sur l'ensemble des ouvrages de collecte, de transport et de traitement.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Les communes de la CAH sont desservies par un réseau d'assainissement collectif et les effluents collectés sont traités par 6 stations d'épuration.

Maître d'ouvrage	Système d'assainissement	Communes raccordées ³	Caractéristiques
SDEA – Périmètre de la Région de Brumath	Station d'épuration de Brumath	Brumath Bernolsheim Krautwiller Kriegsheim Rottelsheim	Capacité : 21 000 EH ⁴ Mise en service : 2003
SDEA – Périmètre de la Région de Brumath	Station d'épuration d'Olwisheim	Bilwisheim Donnenheim Mittelschaeffolsheim Rottelsheim <i>Wingersheim les Quatre Bans (Hohatzenheim, Mittelhausen, Wingersheim)</i>	Capacité : 5 200 EH Mise en service : 2011
SDEA – Périmètre de Moder-Rothbach	Station d'épuration de Niedermodern	Bitschhoffen Engwiller Kindwiller Schalkendorf Uhrwiller (Niefern)	Capacité : 11 000 EH Mise en service : 1994
SDEA – Périmètre du Val de Moder		Niedermodern Val de Moder	
SDEA – Périmètre de Mommenheim et Environs	Station d'épuration de Mommenheim	<i>Alteckendorf Buswiller Ettendorf</i> Hochstett Minversheim Mommenheim Ringendorf Wahlenheim Wittersheim (Gebolsheim)	Capacité : 6 000 EH Mise en service : 1997
SDEA – Périmètre de Schweighouse sur Moder et Environs	Station d'épuration de Schweighouse sur Moder	Batzendorf Berstheim Dauendorf (Neubourg) Grassendorf Huttendorf Morschwiller Ohlungen (Keffendorf) Schweighouse Sur Moder Uhlwiller (Niederaltorf) Wintershouse	Capacité : 20 000 EH Mise en service : 2001
SDEA – Périmètre de Niederschaeffolsheim	Station d'épuration de Niederschaeffolsheim	Niederschaeffolsheim	Capacité : 1 750 EH Mise en service : 2012

³ En italique communes hors Communauté d'Agglomération de Haguenau

⁴ EH : Équivalents-Habitants

Dans un souci de clarté des explications, les installations d'assainissement de ces communes seront décrites par secteur de collecte et de transport menant chacun vers une station d'épuration et appelé système d'assainissement.

De plus, différents ouvrages composent les réseaux d'assainissement. Afin de limiter les répétitions, leur rôle est détaillé ci-après.

- Déversoir d'orage : ouvrage permettant de délester le réseau d'assainissement lors d'épisodes pluvieux par déversement vers le milieu naturel (fossé, cours d'eau...) les débits excédentaires des effluents collectés (eaux usées et pluviales).
- Bassin de pollution : ouvrage en béton armé ou de type conduite(s) surdimensionnée(s) permettant de stocker les premiers flux de rinçage des réseaux d'assainissement lors d'épisodes pluvieux avant de les réinjecter progressivement au terme des évènements dans les réseaux d'assainissement pour être traités à la station d'épuration, limitant ainsi l'impact des déversements depuis les déversoirs d'orage sur le milieu naturel.

Afin de faciliter la compréhension des descriptions des systèmes d'assainissement, les ouvrages suivants ne sont pas évoqués dans ce document.

- Ouvrages de rétention : dédiés au stockage temporaire des eaux pluviales, ils complètent les réseaux de collecte, notamment lors de la viabilisation des nouveaux lotissements.
- Ouvrages de régulation de débits : principalement implantés à l'aval des communes, ils garantissent le bon fonctionnement hydraulique des réseaux intercommunaux en y évitant les débordements et des stations d'épuration en ne laissant transiter uniquement des débits qui soient en adéquation avec leurs capacités de traitement.

Les plans généraux des installations intercommunales décrites sont joints en annexes.

2.1. Système d'assainissement de la station d'épuration de Brumath

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre de la Région de Brumath

Communes raccordées (CAH) : Brumath, Bernolsheim, Krautwiller, Kriegsheim, Rottelsheim

2.1.1. Le réseau intercommunal

Le réseau intercommunal est composé de quatre branches qui rejoignent le réseau communal de Brumath en amont de la station d'épuration :

- Deux branches, au nord de Brumath, desservent Bernolsheim pour l'une et Kriegsheim et Rottelsheim pour l'autre. Elles sont au départ sous pression au moyen de conduites de diamètres Ø 150 et 200 mm puis s'écoulent gravitairement au moyen d'une conduite de diamètre Ø 200 mm pour rejoindre le réseau communal de Brumath ;
- Une troisième branche collecte les effluents de Krautwiller et rejoint gravitairement le réseau communal de Brumath par l'est au moyen de conduites de diamètres Ø 250 et 300 mm ;
- Enfin, une dernière branche de diamètre Ø 150 mm refoule les effluents de la Zone Artisanale Sud de Brumath jusqu'au collecteur communal gravitaire en amont de la station d'épuration de Brumath.

2.1.2. Le réseau communal de Bernolsheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud-ouest et s'organise autour d'une branche principale évoluant de diamètres Ø 300 à 1 100 mm cheminant au niveau des rues Principale et des Vignes pour rejoindre une station de refoulement à l'extrémité ouest de cette même rue. Les autres rues de la commune sont drainées par des collecteurs raccordés sur cette branche principale.

Notons le busage d'un fossé parcourant la rue de la Chapelle. De plus, la rue des Vergers est desservie par un réseau de type séparatif avec comme exutoire du réseau d'eaux pluviales le fossé busé. Enfin, un réseau de drainage parcourt la rue Principale avec comme exutoire ce même fossé.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 1001 situé rue des Vignes ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue des Vignes ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé rue des Mirabelliers.

De plus, quatre bassins de pollution permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux :

- Les bassins de pollution de 100 et 18 m³, rue des Vignes ;
- Le bassin de pollution de 80 m³, rue des Mirabelliers ;
- Le bassin de pollution de 40 m³, rue de Wahlenheim.

Enfin, la partie ouest de la zone industrielle de Brumath est située sur le ban communal de Bernolsheim et raccordée sur le réseau intercommunal entre Bernolsheim et Brumath. Les eaux pluviales de la zone sont gérées de manière séparative.

2.1.3. Le réseau communal de Brumath

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire s'organise autour de deux secteurs situés de part et d'autre de la Zorn qui s'écoule gravitairement vers ce cours d'eau.

Les conduites du réseau d'assainissement du secteur au nord de la Zorn, situé sur les grands axes (rue du Général de gaulle, rue du Général Leclerc...) ont des diamètres importants et permettent le transit d'une grande partie des effluents du secteur.

Ce secteur se décompose en trois sous-secteurs.

La régulation des débits dans le réseau du premier sous-secteur, situé à l'ouest de la rue du Général de Gaulle, repose sur le fonctionnement de quatre déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent la Zorn :

- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue du Général Duport ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé rue de la Rivière ;
- Le déversoir d'orage DO 4001 situé rue de l'Angle ;
- Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue des Roses.

De plus, cinq bassins de pollution permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux :

- Le bassin de pollution de 2 700 m³ situé rue de la Scierie ;
- Le bassin de pollution de 47 m³ situé rue Julien ;
- Les bassins de pollution de 73 et 135 m³ situé rue Prosper Mérimée ;
- Le bassin de pollution de 305 m³ situé rue André Malraux.

La régulation des débits dans le réseau du deuxième sous-secteur, situé entre la rue du Général de Gaulle et les rues des Romains et des Jardiniers, repose sur le fonctionnement de cinq déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent également la Zorn :

- Le déversoir d'orage DO 6001 situé rue de la Zorn ;
- Le déversoir d'orage DO 7001 situé rue Gustave Stoskopf ;

- Le déversoir d'orage DO 8001 situé avenue de Strasbourg ;
- Le déversoir d'orage DO 9001 situé rue Sandgarten ;
- Le déversoir d'orage DO 10001 situé rue du Cygne ;
- Le déversoir d'orage DO 16001 situé rue de Geudertheim ;
- Le déversoir d'orage DO 24001 situé rue Basse.

À l'instar du premier sous-secteur, trois bassins de pollution permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux :

- Le bassin de pollution de 490 m³ situé rue Auguste Renoir ;
- Le bassin de pollution de 850 m³ situé rue Edouard Manet ;
- Le bassin de pollution de 4 000 m³ situé rue Victor Fischer.

La régulation des débits dans le réseau du troisième sous-secteur, correspondant à l'est de la commune, repose sur le fonctionnement d'un déversoir d'orage dont les débits déversés rejoignent la Zorn :

- Le déversoir d'orage DO 17001 situé rue de la Garance.

Ce sous-secteur n'est pas équipé de bassin de pollution.

Ces trois sous-secteurs sont toutefois interconnectés par des maillages du réseau d'assainissement.

Les effluents de ces trois sous-secteurs transitent en rive droite de la Zorn au moyen de quatre siphons et rejoignent la conduite de diamètres Ø 500 à 1 100 mm parcourant la rue de l'Abattoir jusqu'à la station d'épuration.

Le secteur sud de la commune correspond au quartier Stephansfeld et peut être scindé en deux sous-secteurs.

Un premier sous-secteur correspond à l'extrémité nord de la rue de Strasbourg. Le réseau d'assainissement de ce sous-secteur aboutit rue de l'Abattoir et les effluents sont acheminés à la station d'épuration de Brumath avec l'ensemble des effluents de la commune.

La régulation des débits dans le réseau de ce sous-secteur repose sur le fonctionnement de deux déversoirs d'orage :

- Le déversoir d'orage DO 21001 situé avenue de Strasbourg dont les débits déversés rejoignent la Neumattgraben ;
- Le déversoir d'orage DO 19001 situé rue de l'Abattoir dont les débits déversés rejoignent la Zorn.

Le deuxième sous-secteur correspond au sud du quartier Stephansfeld. Les effluents collectés sont dirigés vers une station de refoulement, qui permet leur transit jusqu'à la conduite parcourant la rue de l'Abattoir. Ce refoulement permet le passage de deux petits cours d'eau que sont le Schlohengraben et le Neumattgraben.

La régulation des débits dans le réseau de ce sous-secteur repose sur le fonctionnement d'un déversoir d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé affluent du Neumattgraben :

- Les déversoirs d'orage DO 22001 et DO 23001 situés rue Hoerterweg.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire est doublé de collecteurs d'eaux pluviales au niveau des rues de la Division Leclerc, des Roses, Basse, de Strasbourg, des Prés et Alexandre Millerand. Ces collecteurs d'eaux pluviales ont été mis en place, soit pour déconnecter des entrées de bassins versants extérieurs, soit pour permettre l'évacuation de certaines décharges de déversoirs d'orage.

Notons également que les effluents des autres communes du système d'assainissement transitent par le réseau de collecte de Brumath.

2.1.4. Le réseau communal de Krautwiller

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement d'ouest en est en débutant par deux branches de diamètre Ø 400 mm au niveau des rues des Champs et du Chêne/de Wingersheim qui se rejoignent au croisement de ces mêmes rues. Une conduite de diamètres Ø 500 à 700 mm parcourt alors les rues de Wingersheim et de l'École et collecte au passage les rues du Temple et des Bergers ainsi que la Route de la Douane et de la place de la République.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 1001 situé à l'extrémité ouest de la rue de l'École et dont les débits déversés rejoignent un fossé affluent de la Zorn.

Notons que les bâtiments du Moulin des Moines, situés à l'est du ban communal, ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement communal.

Les eaux pluviales de la rue du Chêne sont gérées par des tranchés d'infiltration avec un trop-plein vers un fossé en longeant la rue de Wingersheim (Route Départementale 58).

2.1.5. Le réseau communal de Kriegsheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord-ouest vers le sud-est et s'organise autour de deux branches principales pour acheminer les effluents vers la station de refoulement située à l'extrémité est de la Grand'Rue.

Une première branche de diamètres Ø 300 à Ø 700 mm collecte les effluents de la rue du Générale de Gaulle (Route Départementale 263) et des rues situées à l'ouest, puis après avoir parcouru la rue du Houblon, collecte les effluents des rues des Sources et des Prés.

La seconde branche parcourt la Grand'Rue au moyen d'un collecteur de diamètres Ø 500 et Ø 600 mm et collecte les effluents des rues situées au nord-est de la zone urbaine.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé traversant les zones urbanisées du nord-ouest au sud-est :

- Le déversoir d'orage DO 3001 situé rue de l'Étang ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue Grand'Rue ;
- Le déversoir d'orage DO 1001 situé rue de la Source.

Deux bassins de pollution d'un volume total de 50 m³, situés en amont de la station de refoulement, permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons le réseau d'assainissement de type unitaire d'une partie des rues du Houblon, des Prés et de la Grand'Rue est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire le fossé, exutoire des déversoirs d'orage.

2.1.6. Le réseau communal de Rottelsheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour d'une branche principale qui collecte les effluents depuis la rue de Batzendorf jusqu'à une station de refoulement située à l'extrémité de la rue de Brumath en passant par la rue Principale au moyen de conduites de diamètres Ø 300 à 600 mm.

La branche collectant les effluents des rues situées à l'est de cet axe principal le rejoint au niveau du croisement des rues de Brumath et de l'École. À l'aval, la jonction de la branche collectant les effluents des rues situées à l'ouest de cet axe principal se fait au niveau du croisement des rues de Brumath et des Acacias.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 1001 situé rue de Brumath, en amont de la station de refoulement, dont les débits déversés rejoignent le Seltenbach.

Un bassin de pollution d'un volume de 27 m³ situé en amont de la station de refoulement permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que les effluents de la commune de Kriegsheim transitent par le réseau de collecte de Rottelsheim depuis l'extrémité ouest de la rue du Faisan.

2.1.7. Épuration

Les réseaux convergent vers la station d'épuration intercommunale de Brumath, située rue de l'Abattoir, en rive droite de la Zorn.

Mise en service en 2003, le principe de la filière est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 21 000 Équivalents-Habitants (EH).

Les eaux traitées sont rejetées dans la Zorn

Les boues sont valorisées par compostage après séchage solaire.

On constate de façon générale que le niveau de traitement de la station d'épuration est d'un bon niveau.

2.2. Système d'assainissement de la station d'épuration d'Olwisheim

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre de la Région de Brumath

Communes raccordées (CAH) : Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim, Rottelsheim

Communes raccordées (hors CAH) : Wingersheim les Quatre Bans (Hohatzenheim, Mittelhausen, Wingersheim)

2.2.1. Le réseau intercommunal

Le réseau intercommunal comporte deux branches qui s'écoulent du nord-ouest vers le sud-est. Elles desservent les communes :

- D'Hohatzenheim et Mittelhausen au moyen d'une conduite de diamètre Ø 200 mm en gravitaire pour la branche sud ;
- De Wingersheim, Donnenheim et Bilwisheim en alternance par des conduites gravitaires (Ø 200 à 400 mm) et sous pressions (Ø 160 et 200 mm) pour la branche nord.

Elles se rejoignent à Mittelschaeffolsheim, puis les effluents s'écoulent gravitairement vers la station d'épuration après avoir transité par le réseau communal d'Olwisheim.

2.2.2. Le réseau communal de Bilwisheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour de deux branches principales de diamètres Ø 300 à 700 mm.

La branche ouest collecte les effluents de la rue des Vergers ainsi que des rues Principale (secteur ouest), des Tilleuls, du Fossé des Loups, des Écrivains, Hintergasse et Basse, jusqu'au réseau intercommunal au niveau de la rue Basse.

La branche est collecte, quant à elle, les effluents des rues du Houblon, Lohweg, Principale (secteur est), de l'Église et du chemin Engelsmatt jusqu'au réseau intercommunal au sud du chemin Engelsmatt.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 1001 situé à l'extrémité sud du Chemin Engelsmatt ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé à l'extrémité de la rue Basse ;

- Le déversoir d'orage DO 9001 situé sur la conduite intercommunale, au niveau de la station de pompage qui refoule l'ensemble des effluents vers le réseau communal de Mittelschaeffolsheim.

Un bassin de pollution d'un volume de 34 m³ situé sur la conduite intercommunale permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire au niveau la rue des Vergers est doublé par un collecteur d'eaux pluviales qui se déverse dans le fossé exutoire des déversoirs d'orage.

Notons également que les effluents des communes de Wingersheim et Donnenheim transitent par le réseau de collecte de Bilwisheim depuis l'extrémité nord de la rue Principale.

2.2.3. Le réseau communal de Donnenheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire de diamètres Ø 200 à 500 mm qui s'écoule gravitairement du sud vers le nord et dont les effluents sont acheminés vers une station de refoulement implantée à l'extrémité nord de la rue du Canal.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé au nord des zones urbanisées :

- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue du Canal ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 au niveau des dernières habitations de la rue du Canal ;
- Le déversoir d'orage DO 9001 situé directement à l'amont de la station de refoulement, et permettant également de réguler les débits du réseau intercommunale en provenance de la commune de Wingersheim.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire au niveau des rues Principale et du Canal est doublé par un collecteur d'eaux pluviales qui se déverse dans un fossé exutoire des déversoirs d'orage.

De plus, notons que la rue des Cigognes est desservie par un réseau de type séparatif. En l'absence d'exutoire naturel, les eaux pluviales collectées sont restituées à débit limité dans le réseau unitaire de la commune.

2.2.4. Le réseau communal de Mittelschaeffolsheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule d'ouest en est et s'organise autour d'une branche principale de diamètres Ø 500 à 1 000 mm qui parcourt les rues de Mittelhausen, Principale et d'Olwisheim. Des branches secondaires collectent les effluents des autres rues de la commune.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 1001 situé rue d'Olwisheim dont les débits déversés rejoignent le Muehlbach.

Le réseau d'assainissement de type unitaire est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales rues de Mittelhausen, Principale et d'Olwisheim correspondant au busage de cours d'eau ou fossés.

Notons que les rues des Houblons et des Peupliers sont desservies par un réseau de type séparatif avec comme exutoire du réseau d'eaux pluviales le Muehlbach.

Notons également que les effluents des communes de Hohatzenheim et Mittelhausen transitent par le réseau de collecte de Mittelschaeffolsheim depuis l'extrémité ouest de la rue de Mittelhausen.

2.2.5. Le réseau communal d'Olwisheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'organise autour de sept branches constituées de conduites de diamètres Ø 200 à 700 mm et qui s'articulent autour du réseau intercommunal qui longe le Muehlbach d'ouest en est jusqu'à la station d'épuration.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent le Muehlbach :

- Le déversoir d'orage DO 1001 situé rue de la Rivière ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé impasse du Moulin ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé rue Muehlfeld ;
- Le déversoir d'orage DO 6002 situé rue des Noyers ;
- Le déversoir d'orage DO 4001 situé au croisement de la rue Principale et l'impasse du Petit Pic-Vert ;
- Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue Catherine Schweitzer.

Notons que la présence d'une station de relevage à l'aval de la rue des Noyers.

Notons également que les effluents des autres communes du système d'assainissement transitent par le réseau de collecte d'Olwisheim depuis l'extrémité ouest de la rue Principale.

2.2.6. Épuration

Les effluents collectés par le réseau intercommunal sont traités à la station d'épuration d'Olwisheim.

Mise en service en 2011, le principe de la filière est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 5 200 Équivalents-Habitants (EH). Les eaux traitées sont rejetées dans le Muhlgraben.

Les boues sont déshydratées naturellement par 8 lits de séchage plantés de roseaux.

Après plusieurs années de traitement, les boues sont extraites et mises en compostage.

On constate de façon générale que le niveau de traitement de la station d'épuration est d'un bon niveau.

2.3. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niedermodern

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre de Moder-Rothbach

Communes raccordées (CAH) : Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, Uhrwiller (Niefern)

Communes raccordées (hors CAH) : Schalkendorf

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre du Val de Moder

Communes raccordées (CAH) : Niedermodern, Val de Moder

2.3.1. Le réseau intercommunal

Le réseau intercommunal est structuré de façon à assurer le transfert des effluents suivant quatre branches principales :

- Au nord-ouest, une conduite gravitaire de diamètre Ø 200 mm reprend les effluents des communes de Kindwiller, Uhrwiller et son annexe Niefern. Les effluents sont raccordés au réseau communal de Val de Moder par l'intermédiaire de deux stations de pompages et leurs conduites de refoulement associées. À noter que les communes de Bischholtz et Mulhausen transitent également par cette branche ;
- Au sud-ouest, une conduite gravitaire de diamètre Ø 200 mm achemine les effluents de Schalkendorf sur la partie ouest du réseau de Val de Moder ;

- Au sud, Ringeldorf est raccordé gravitairement au réseau de la route de Strasbourg de Val de Moder au moyen d'une conduite intercommunale de diamètre Ø 200 mm ;
- Au nord, une canalisation gravitaire de diamètres Ø 200 à 400 mm reprend les effluents de Engwiller vers Bitschhoffen. Deux stations de pompage et les conduites de refoulement associées assurent ensuite le transfert de ceux-ci vers le réseau communal de Val de Moder.

2.3.2. Le réseau communal d'Engwiller

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord au sud et s'organise autour de trois branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 600 mm :

- Une branche parcourant la rue de Belle-Vue, collectant les effluents des rues de la Forêts, des Pâquerettes et des Bleuets ;
- Une branche parcourant la rue Principale, collectant les effluents des rues de l'Église et de la partie ouest de la rue de Belle-Vue ;
- Une branche parcourant la rue du Verger à la rue des Tisserands, collectant les effluents des rues des Vosges, des Noyers, des Tilleuls, du Chênes ainsi que les effluents de la partie Nord de la rue Principale.

Le réseau communal est délesté par plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 1001 situé à l'est de la rue Principale ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue des Jardins ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé rue Bellevue ;
- Le déversoir d'orage DO 4001 situé rue du Verger ;
- Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue des Tisserands.

Un bassin de pollution d'un volume de 107 m³ situé rue des Pâquerettes ainsi qu'un de 300 m³ situé à l'aval des zones urbanisées permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons le réseau d'assainissement de type unitaire des rues des Bleuets, des Vosges et Bellevue est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire des fossés.

De plus, un lotissement équipé d'un réseau d'assainissement de type séparatif a été construit en 2022 entre la rue du Chêne et le rue Bellevue.

2.3.3. Le réseau communal de Bitschhoffen

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement d'ouest en est et s'organise autour de deux branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 1 100 mm :

- La branche nord qui dessert les rues du Verger et des Vignes en amont de la station de refoulement ;
- La branche sud qui s'articule autour de la rue de Kindwiller, collectant les effluents des rues des Lilas, des Près, de l'Église, ainsi que les effluents de la partie sud de la rue de La Walck.

Les effluents sont dirigés le réseau de la commune de Val de Moder au moyen d'une station de refoulement située à l'aval des zones urbanisées.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue des Prés ;
- Le déversoir d'orage DO 4001 situé rue de l'Église ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé impasse du Fossé ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé chemin d'exploitation à l'amont du bassin de pollution.

Un bassin de pollution d'un volume de 15 m³ situé rue des Vergers ainsi qu'un de 170 m³ situé à l'aval des zones urbanisées permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons le réseau d'assainissement de type unitaire une partie des rues des Prés, de la Forêt, du verger et de Mietesheim sont doublés par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire un fossé.

Notons également que les effluents de la commune d'Engwiller transitent par le réseau de collecte de Bitschhoffen depuis la branche nord à l'extrémité de la rue du Verger après pompage au moyen d'une station de refoulement située à l'aval de la rue des Vignes.

2.3.4. Le réseau communal d'Uhrwiller (Niefern)

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire constitué de deux réseaux distincts :

- Le réseau de la commune d'Uhrwiller ;
- Le réseau de son annexe Niefern.

2.3.4.1 Le réseau de collecte d'Uhrwiller

Le réseau d'assainissement d'Uhrwiller s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour de deux branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 600 mm :

- La branche parcourant le rue Principale, collectant les effluents des rues de l'Etoile, du Forgeron, du Soleil et de la Mairie ;
- La branche parcourant la rue du Stade, collectant les effluents des rues de la Mésange et Neuve ainsi que le lotissement Westerfeld (rues des Hirondelles, Éperviers, Faisans et Perdrix).

Le réseau communal est délesté par sept déversoirs d'orage dont les débits déversés ont pour exutoire un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 7001 situé rue de l'Etoile ;
- Le déversoir d'orage DO 6001 situé rue Principale ;
- Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue de la Mésange ;
- Le déversoir d'orage DO 4001 situé à l'intersection de la rue Neuve et de la rue du Stade ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé à l'intersection rue de Niefern et rue du Stade ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue des Hirondelles ;
- Le déversoir d'orage DO 1001 situé à l'entrée du bassin de pollution.

Les effluents collectés sont dirigés dans un premier temps par une conduite intercommunale gravitaire puis par une station de refoulement vers le réseau communal de Val de Moder.

Un bassin de pollution d'un volume de 300 m³ situé à l'aval des zones urbanisées permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire d'une partie des rues de Niefern et de l'Etoile est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire le Kirchbachgraben. Le réseau d'assainissement de type unitaire d'une partie de la rue Neuve est également doublé par un collecteur d'eaux pluviales qui a pour exutoire un fossé.

La partie nord du lotissement Westerfeld est desservie par un réseau de type séparatif avec comme exutoire du réseau d'eaux pluviales le Kirchbachgraben.

2.3.4.2 Le réseau de collecte de Niefern

Le réseau d'assainissement de Niefern, annexe d'Uhrwiller, s'organise autour de deux branches qui s'écoulent vers le Rothbach. La première parcourt la Route Départementale 326 et la seconde la rue du Moulin. Les effluents sont dirigés vers la station de refoulement situé au sud de la rue du Moulin, en rive gauche du Rothbach. Cette station de refoulement, reprenant également les effluents venant de Bischholtz et Mulhausen, les pompe vers la station de refoulement de Kindwiller.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement des déversoirs d'orage DO 9001 et DO 10001 situés rue du Moulin dont les débits déversés rejoignent le Rothbach.

Un bassin de pollution d'un volume de 25 m³ situé rue du Moulin permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire de la rue du Moulin est doublé par un collecteur d'eaux pluviales correspondant à un fossé busé qui ont pour exutoire le Rothbach.

2.3.5. Le réseau communal de Kindwiller

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour de deux branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 600 mm :

- Une branche parcourant la rue de La Walck et le chemin des Sources, collectant les effluents de la rue du Château d'eau et de la partie est de la rue Principale ;
- Une branche parcourant la rue Principale (excepté sa partie est), collectant les effluents des rues de la Paix et des Vergers et des Roses.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Les déversoirs d'orage DO 1039 et DO 3001 situés chemin des Sources dont les débits déversés rejoignent un fossé, affluent du Rothbach ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue Principale dont les débits déversés rejoignent un réseau d'eaux pluviales qui a pour exutoire le Rothbach.

Un bassin de pollution d'un volume de 145 m³ situé chemin des Sources ainsi qu'un de 138 m³ situé rue Principale permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Les effluents des deux branches sont dirigés par des conduites intercommunales gravitaires vers la station de refoulement de Kindwiller. Ils sont pompés via la conduite de refoulement de diamètre Ø 200 mm vers le réseau communal de Val de Moder.

Notons que la rue des Roses est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif.

De plus, notons que le réseau d'assainissement de type unitaire de l'impasse des Peupliers et du chemin de la Source est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales.

Les collecteurs d'eaux pluviales ont pour exutoires des fossés affluents du Rothbach.

2.3.6. Le réseau communal de Niedermodern

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement d'ouest en est et s'organise autour de quatre branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 1 000 mm :

- La branche parcourant la Grand'Rue d'ouest en est et collectant les effluents de l'ensemble des rues situées au sud, à l'exception des rues des Merles, des Alouettes et de la Colline ;
- La branche nord longeant la rive droite de la Moder d'ouest en est et collectant les effluents des rues au nord de la Grand'Rue ainsi que l'ensemble des communes raccordées au système d'assainissement à l'exception de Val de Moder (Uberach), Bitschhoffen et Engwiller ;
- La branche d'écoulant du sud au nord et collectent les effluents des rues des Merles, des Alouettes et de la Colline ;
- La branche est collectant les effluents de la Zone d'Activité du Val de Moder.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent la Moder :

- Les déversoirs d'orage DO 18001 et DO 13001 situés Grand'Rue ;
- Le déversoir d'orage DO 12001 situé sur un chemin d'exploitation ;
- Le déversoir d'orage DO 11001 situé en amont de la station d'épuration qui régule l'ensemble des effluents des communes du système d'assainissement à l'exception de la branche est collectant les débits de la Zone d'Activité du Val de Moder ;
- Le déversoir d'orage DO 10001 situé en amont de la station d'épuration qui régule au moyen du déversoir d'orage 10001 les débits de la Zone d'Activité du Val de Moder.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire des rues de la Fontaine, d'Uberach, des Jardins et d'une partie de la Grand'Rue est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire la Moder.

De plus, le lotissement « Steinberg », et la partie sud de la zone d'activité du Val de Moder dispose d'un réseau d'assainissement de type séparatif avec pour exutoire du collecteur d'eaux pluviales la Moder ou des fossés affluents de celle-ci.

Notons également que les effluents des autres communes du système d'assainissement transitent par le réseau de collecte de Niedermodern.

2.3.7. Le réseau communal de Val de Moder

Le réseau de la commune s'organise autour des quatre communes déléguées de Pfaffenhoffen, La Walck, Uberach et Ringeldorf.

Notons que les effluents des autres communes du système d'assainissement, à l'exception de Niedermodern situé à l'aval, transitent par le réseau de collecte de Val de Moder.

2.3.7.1 Le réseau de collecte de Pfaffenhoffen

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule du sud vers le nord et s'organise autour quatre branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 1 400 mm :

- Une branche parcourant la rue de Saverne, collectant d'une part les effluents provenant des rues des Rossignols et des Merles et d'autre part, au moyen d'une station de refoulement, les effluents des rues situées à l'ouest de la commune ;
- Une branche parcourant la rue des Violettes, collectant les effluents du quartier sud de la commune ;

- Une branche parcourant la rue des Tanneurs, collectant les effluents du centre-ville et reprenant les effluents des rues de Saverne et des Violettes ;
- Une branche parcourant l'allée de la Niedermatt, collectant les effluents de la rue de Strasbourg et reprenant les effluents de la rue des Tanneurs pour les diriger vers la station d'épuration via le réseau communal de Niedermodern.

Une station de refoulement située entre la rue de Saverne et la Moder reprend les débits conservés des déversoirs d'orage DO 26001, DO 24001 et DO 22001 et les injecte dans le réseau gravitaire de la rue de Saverne. Notons que les effluents de la commune de Schalkendorf sont également pompés par cet ouvrage.

Une autre station de relevage, située rue des Mésanges, reprend les débits du bas de cette rue pour les injecter dans le réseau au point haut de cette même rue.

Enfin, une station de pompage situé à l'extrémité ouest de la rue de Saverne, relève les effluents de la Zone d'Activités Nord vers le réseau gravitaire.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent la Moder ou des fossés affluents de celle-ci :

- Le déversoir d'orage DO 26001 situé au nord de la rue de Saverne ;
- Le déversoir d'orage DO 24001 situé au sud de la Route Départementale 76 ;
- Le déversoir d'orage DO 22001 situé allée de l'Étang ;
- Le déversoir d'orage DO 25001 situé rue des Rossignols ;
- Le déversoir d'orage DO 21001 situé rue de Saverne ;
- Le déversoir d'orage DO 20001 situé rue du Docteur Albert Schweitzer ;
- Les déversoirs d'orage DO 19001 et DO 12100 situé rue des Tanneurs.

Un bassin de pollution d'un volume de 33 m³ situé rue Domrémy ainsi qu'un d'un volume de 1 300 m³ situé allée de la Niedermatt permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons également que le réseau d'assainissement de type unitaire des rues de la Gare et des Carrières est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire la Moder ou des fossés affluents de celle-ci.

2.3.7.2 Le réseau de collecte de La Walck

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule du nord vers le sud et s'organise autour de quatre branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 1 400 mm :

- Une branche parcourant la rue de Kindwiller, collectant les effluents des rues de la paix, du Maire Schott et reprenant les effluents des communes de Kindwiller, Uhrwiller, Mulhausen et Bischholtz ;
- Une branche parcourant la rue d'Engwiller, collectant les effluents de la rue des jardins et de l'impasse des Près ;
- Une branche parcourant la rue de Bitschhoffen, collectant les effluents de la rue de l'École, de la Route Départementale 250 et des lotissements au nord de ces rues ;
- Une branche parcourant la rue d'Uberach, reprenant les effluents des trois branches précédentes et la rue Principale.

Les effluents collectés rejoignent ensuite le réseau de la commune de Pfaffenhoffen afin d'être acheminés jusqu'à la station d'épuration.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de deux déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent la Moder :

- Le déversoir d'orage DO 28001 situé rue Principale ;
- Le déversoir d'orage DO 27000 situé rue d'Uberach.

Un bassin de pollution d'un volume de 45 m³ situé rue Pierre Pflimlin permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que le lotissement rues Konrad Adenauer et Simone Veil est desservie par un réseau de type séparatif avec pour exutoire du collecteur d'eaux pluviales la Moder.

2.3.7.3 Le réseau de collecte de Uberach

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule du nord vers le sud et s'organise autour de deux branches principales composées de conduites de diamètres Ø 200 à 1 400 mm :

- La branche parcourant la rue de Bitschhoffen au chemin de la Moder, collectant la rue de La Walck et la partie est de la rue de la Cité et Grand'Rue ;
- La branche parcourant la rue du Maréchal Leclerc à Grand'Rue, collectant les rues des Prés, des Jardins, du Cerf, de la Paix et de la Cité.

Les effluents collectés rejoignent ensuite le réseau communal de Niedermodern pour être acheminés jusqu'à la station d'épuration.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent la Moder ou un fossé affluent de celle-ci :

- Le déversoir d'orage DO 15001 situé Grand'Rue ;
- Le déversoir d'orage DO 14001 situé Grand'Rue ;
- Le déversoir d'orage DO 16001 situé chemin de la Moder.

Notons que les réseaux d'assainissement de type unitaire du lotissement « In den Langen Ackern » et le quartier de l'École, ainsi que l'extrémité est de la rue des Prés est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire la Moder ou des fossés affluents de celle-ci.

2.3.7.4 Le réseau de collecte de Ringeldorf

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule du sud vers le nord et s'organise autour de deux branches principales composées de conduites de diamètres Ø 160 à 1 500 mm :

- La branche parcourant la route de Brumath ;
- La branche parcourant la rue Valéry Giscard d'Estaing.

Les effluents collectés rejoignent ensuite le réseau communal de Pfaffenhoffen via une conduite intercommunale s'écoulant gravitairement de diamètre Ø 200 mm.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 10001 situé à l'aval de Ringeldorf sous emprise d'un chemin d'exploitation dont les débits déversés rejoignent un fossé.

Un bassin de pollution d'un volume de 185 m³ situé rue Valéry Giscard d'Estaing ainsi qu'un d'un volume de 11 m³ situé à l'aval des zones urbanisées permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Un réseau d'eaux pluviales capte et évacue le ruissèlement issu du bassin versant périurbain à l'est de Ringeldorf.

2.3.8. Épuration

Les effluents collectés par le réseau intercommunal sont traités à la station d'épuration de Niedermodern.

Mise en service en 1994, le principe de la filière est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 11 000 Équivalents-Habitants (EH).

Les eaux traitées sont rejetées dans la Moder.

Les boues sont déshydratées par filtre à bande, stockées dans deux aires couvertes avant d'être épandues sur des parcelles agricoles.

Le traitement de l'eau est conforme à l'arrêté de rejet fixant les obligations réglementaires. Toutefois des dépassements des seuils de concentration ont été relevés notamment sur l'ammonium en raison d'une sous-capacité d'aération et de difficultés à maintenir une concentration stable en boue dans le bassin d'aération dues à la vétusté de la filière boue). De plus, le remplacement d'une partie des équipements est nécessaire en raison de leur vétusté (mise à l'arrêt du système de chaulage en ligne des boues).

Après une trentaine d'année de fonctionnement, des travaux de réhabilitation de la station ont été engagés par le SDEA en mars 2024. Ces travaux consistent à :

- Améliorer le fonctionnement de la filière eau (dégrilleur grossier, dégrilleur fin, pompes/tuyauteries de relevage et de recirculation, surpresseurs d'air, cuve de stockage et dosage du coagulant pour le traitement complémentaire du phosphore, serrurerie diverse ainsi que la réparation des ouvrages, nouvelle armoire électrique et nouvel automatisme) ;
- Renouveler l'ensemble de la filière boue (conditionnement des boues, déshydratation par centrifugeuse, post-chaulage, vis de transfert et de répartition des boues, nouvelle armoire électrique ;
- Rénover les bâtiments et la voirie.

La remise en service de la file eau après travaux est prévue début au troisième trimestre 2024 et la mise en service de la nouvelle file boue est prévue au quatrième trimestre 2024. Ces travaux permettront le fonctionnement de la station d'épuration de manière optimale encore une vingtaine d'année.

2.4. Système d'assainissement de la station d'épuration de Mommenheim

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre de Mommenheim et Environs

Communes raccordées (CAH) : Hochstett, Mommenheim, Wahlenheim, Wittersheim (Gebolsheim)

Communes raccordées (hors CAH) : Alteckendorf, Buswiller, Ettendorf, Minversheim, Ringendorf

2.4.1. Le réseau intercommunal

Le réseau intercommunal s'organise en plusieurs branches qui longent les cours d'eau, affluents de la Zorn. L'ensemble des branches ainsi formées débouche sur le réseau d'assainissement communal de Mommenheim :

- Au nord-est de Mommenheim, deux conduites de diamètre Ø 200 mm transportent chacune les effluents des communes d'Hochstett et de Wahlenheim jusqu'à se rejoindre après passage de l'autoroute A4. Une conduite de diamètre Ø 300 mm transporte alors les effluents des deux communes jusqu'au réseau communal de Mommenheim au niveau de la rue de Haguenau (Route Départementale 144). La conduite en provenance d'Hochstett longe le Rissbach, et celle en provenance de Wahlenheim le Straenggraben ;

- Au nord de Mommenheim, une conduite diamètre Ø 300 mm transport les effluents de Wittersheim jusqu'à l'aval de Gebolsheim, puis passe en diamètre Ø 200 mm après passage de l'autoroute A4 jusqu'au réseau communal de Mommenheim au niveau de la rue du Général Leclerc (Route Départementale 421). Cette conduite suit le Gebolsheimerbach jusqu'à sa confluence avec le Landgraben ;
- Une dernière branche de diamètres Ø 200 à 400 mm provient du nord-ouest de Mommenheim, en longeant le Landgraben depuis Ettendorf, collectant au passage les effluents d'Alteckendorf et Minversheim. Une ramification de diamètres Ø 200 et 250 mm de ce réseau entre Ettendorf et Alteckendorf permet de collecter les effluents de Buswiller et Ringendorf, à l'extrême nord-ouest du Périmètre.

Cette dernière branche, provenant du Landgraben, traverse la commune de Mommenheim du nord-ouest vers le sud-est par la rue du Moulin jusqu'à la station d'épuration intercommunale située au sud-est de la commune de Mommenheim, après jonction des différentes branches du réseau communal de Mommenheim et augmentation progressive à un diamètres Ø 500 puis 600 mm.

Notons que l'ensemble du réseau intercommunal est de type gravitaire, hormis le transport des effluents de Buswiller entre la Route Départementale 235 et la Route Départementale 735 où un refoulement est nécessaire pour le raccordement de la commune.

2.4.2. Le réseau communal de Hochstett

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement d'est en ouest vers réseau intercommunal qui longe le Rissbach et s'organise autour de trois branches principales :

- Les effluents du nord de la commune (routes de Brumath et de Pfaffenhoffen, rues des Prés et du Hameau) sont collectés par des conduites de diamètres Ø 400 à 600 mm ;
- Le centre de la commune (rues des Vergers, du Village, impasse de la Mairie) est drainé par des conduites de diamètres Ø 300 et 400 mm ;
- Le sud de la commune (sud de la rue du Village, rues des Cerisiers, des Merles, des Mésanges, des Hirondelles, de la Chapelle) dispose d'un réseau de type séparatif dont les eaux pluviales sont collectées rejetées au Rissbach. Les eaux usées sont redirigées par un collecteur de diamètres Ø 200 puis Ø 250 mm vers le réseau intercommunal.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent le Rissbach :

- Le déversoir d'orage DO 1001 situé à l'extrémité ouest de la rue des Prés ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé à l'extrémité ouest de l'impasse de la Mairie ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé au niveau du 34 rue du Village.

Il est à noter ce dernier déversoir d'orage régule des débits de quelques habitations situées à proximité de la rue du Village, des Champs et du Lohberg.

Un bassin de pollution d'un volume de 80 m³ situé à l'aval des zones urbanisées permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

2.4.3. Le réseau communal de Mommenheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour de deux secteurs principaux.

Le premier secteur concerne l'essentiel de la commune. Constitué de conduites de diamètres Ø 200 à 1 000 mm, les effluents de ce secteur se concentrent au niveau de la gare puis les effluents de la partie sud de la rue du Moulin et de la rue des Prés sont collectés une fois la

voie de chemin de fer traversée. Notons également que les effluents de la partie ouest de la zone d'activité sont pompés au moyen d'une station de refoulement vers le collecteur de la rue de Brumath.

La régulation des débits dans le réseau communal de ce secteur repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent le Gebolsheimbach, le Rissbach ou un fossé affluent de ce dernier cours d'eau :

- Le déversoir d'orage DO 7001 situé rue la Liberté ;
- Le déversoir d'orage DO 6001 situé rue de Saverne ;
- Les déversoirs d'orage DO 1001 et DO 8001 situés rue du Moulin ;
- Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue de Brumath,
- Les déversoirs d'orage DO 4001, DO 11001 et DO 3001 situé au sud de la gare.

Ces trois derniers déversoirs d'orage régulent l'ensemble de ce secteur.

Le second secteur collecte les effluents d'une petite portion de l'aire urbaine, à l'est de la commune correspondant aux rues des Roses, des Lilas, Albert Schweitzer, des Bleuets, des Œilletts, de la Forêt et des parties est des rues Saint Maurice et de Brumath. Le réseau de collecte, composé de conduites de diamètres Ø 200 à 800 mm, rejoint le réseau intercommunal au sud de la voie ferrée au niveau de la rue de la Forêt.

La régulation des débits dans le réseau communal de ce secteur repose sur le fonctionnement des déversoirs d'orage DO 2001 et 9001 située rue de la Forêt dont les débits déversés rejoignent un fossé affluent du Rissbach.

Plusieurs bassins de pollution permettent de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

- Le bassin de pollution de 85 m³ situé rue du Noisetier ;
- Le bassin de pollution de 212 m³ situé rue du Moulin ;
- Le bassin de pollution de 158 m³ situé rue de la Forêt ;
- Les bassins de pollution de 285 et 450 m³ situés au sud de la gare.

Notons que trois secteurs sont desservis par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif :

- La zone d'activité située à l'est de la commune dont les eaux de pluies sont dirigées vers un fossé affluent au Rissbach ;
- Le lotissement au nord-ouest de la commune (rue des Alpes, des Cévennes, des Pyrénées et du Jura, ainsi que l'impasse de l'Estérel) dont les eaux pluviales collectées sont restituées à débit limité dans le réseau unitaire de la commune au niveau des Rues des Vosges et des Tuileries en l'absence d'exutoire naturel.
- Le lotissement au nord de la commune (réseau non rétrocedé) (Rues des Vergers, des Pinsons, des Mésanges, des Hirondelles, des Cigognes) dont les eaux pluviales collectées sont dirigées vers le Rissbach.

Notons que les effluents des autres communes du système d'assainissement transitent par le réseau de collecte de Mommenheim.

2.4.4. Le réseau communal de Wahlenheim

L'ensemble des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif.

Le réseau d'eaux usées strictes de diamètre Ø 200 mm s'écoule gravitairement d'est en ouest et s'articule autour d'une conduite principale qui suite ce même axe, correspondant au tracé du Straengraben. Des branches secondaires collectent les effluents des différentes rues de la commune.

Les eaux pluviales collectées sont rejetées dans la partie canalisée de diamètres Ø 1 000 et 1 200 mm du Straengraben traversant la commune.

2.4.5. Le réseau communal de Wittersheim (Gebolsheim)

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire constitué de deux réseaux distincts :

- Le réseau de la commune de Wittersheim ;
- Le réseau de son annexe Gebolsheim.

2.4.5.1 Le réseau de collecte de Wittersheim

Le réseau d'assainissement de Wittersheim s'écoule gravitairement du nord-est vers le sud-ouest et s'organise autour de deux secteurs de collecte :

- Un premier secteur de collecte correspond à la partie ouest de la commune comprenant les rues des Prés (partie nord), des Peupliers, du Houblon, des Bois, du Moulin et Neuve ;
- Un deuxième secteur de collecte se subdivise en deux sous-secteurs à partir de l'intersection entre les rues des Prés et Principale :
 - o Un sous-secteur est organisé autour d'un axe principal constitué par une conduite de diamètres Ø 250 à 700 mm qui parcourt la rue Principale sur laquelle sont raccordées les collecteurs drainant les rues Saint-Ulrich, de la Fontaine, du Verger et du Stade ;
 - o Un sous-secteur est organisé autour d'un axe principal constitué par une conduite de diamètres Ø 400 à 600 mm qui parcourt les rues de l'Église et Principale (partie nord) sur laquelle sont raccordées les collecteurs drainant les rues des Guerriers, des Sœurs, des Vignes, de Huttendorf et de Haguenau.

Ces deux sous-secteurs se rejoignent au croisement des rues des Prés et de l'Église. Une conduite de diamètre Ø 800 mm achemine alors les effluents vers le réseau intercommunal après avoir intercepter également le collecteur drainant la rue du Paradis.

Ces deux secteurs se rejoignent au niveau de la rue des Peupliers.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire du lotissement Saint-Ulrich, de la rue de la Fontaine et d'une partie de la rue Principale jusqu'à la rue des Prés est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales. En l'absence d'exutoire naturel, les eaux pluviales collectées sont restituées à débit limité dans le réseau unitaire de la commune.

Notons également que la rue des Peupliers est desservie par un réseau de type séparatif avec pour exutoire du collecteur d'eaux pluviales le Gebolsheimerbach via un fossé.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 1001 situé rue des Peupliers et dont les débits déversés rejoignent un fossé affluent du Gebolsheimerbach.

Un bassin de pollution d'un volume de 166 m³ situé sud de la rue des Peupliers permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

2.4.5.1 Le réseau de collecte de Gebolsheim

Les effluents de Gebolsheim, annexe de Wittersheim, sont collectés au moyen d'une conduite de diamètres Ø 400 à 600 mm s'écoulant gravitairement du nord vers le sud.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 2001 situé au sud des zones urbanisées de la rue du Berstheim et dont les débits déversés rejoignent le Gebolsheimerbach.

Un bassin de pollution d'un volume de 28 m³ situé à l'aval du déversoir d'orage DO 2001 permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

2.4.6. Épuration

Les réseaux intercommunaux convergent vers la station d'épuration intercommunale du Périmètre de Mommenheim et Environs, situé en aval de la commune de Mommenheim. Cette station d'épuration est en service depuis 1997. Le principe de la filière existante est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 6 000 Équivalents-habitants.

Les bilans de fonctionnement réalisés au cours des derniers exercices montrent que les installations présentent un bon niveau épuratoire et répondent aux prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant le rejet de la station d'épuration.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Zorn.

Un projet de réhabilitations de la station est à l'étude comprenant des améliorations sur la filière eau et une réhabilitation complète de la filière boue avec notamment une extension du site de stockage. Sur la base des conclusions de cette étude et de la capacité de financement du Périmètre, une planification de travaux sera arrêtée.

2.5. **Système d'assainissement de la station d'épuration de Schweighouse sur Moder**

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre de Schweighouse sur Moder et Environs

Communes raccordées (CAH) : Batzendorf, Berstheim, Dauendorf (Neubourg), Huttendorf, Morschwiller, Ohlungen (Keffendorf), Schweighouse sur Moder, Uhlwiller (Niederaltorf), Wintershouse

Communes raccordées (hors CAH) : Grassendorf

2.5.1. Le réseau intercommunal

Le réseau intercommunal se décompose en cinq branches :

- La branche nord permet le transfert des effluents de Neubourg jusqu'à la station de pompage alimentant la station d'épuration intercommunale située sur le site de l'ancienne station d'épuration et collectant au passage les effluents des zones urbanisées du nord de Schweighouse sur Moder au moyen d'une conduite de diamètres Ø 300 puis 200 mm s'écoulant gravitairement le long de la Moder ;
- La branche nord-ouest de diamètres Ø 200 mm part de Dauendorf situé au nord-ouest pour rejoindre Uhlwiller, collectant au passage les effluents de cette commune, puis la conduite intercommunale de diamètres Ø 250 puis 300 mm à l'aval d'Uhlwiller rejoint Ohlungen gravitairement ;
- La branche ouest est composée d'une conduite intercommunale de diamètre Ø 200 mm qui collecte les effluents à l'aval des communes de Grassendorf, Morschwiller, puis Niederaltorf et rejoint gravitairement la branche nord-ouest en amont d'Ohlungen ;
- La branche sud débute à Huttendorf par une conduite sous pression puis gravitaire de diamètre Ø 200 mm jusqu'au réseau communal de Keffendorf, puis les effluents sont acheminés vers Ohlungen par une conduite gravitaire de diamètres Ø 200 à 300 mm collectant au passage les effluents de Berstheim, de Batzendorf et de Wintershouse ;
- La branche « Ohlungen – Schweighouse » est composée d'une conduite de pression descendante de diamètre Ø 300 mm permettant le transfert des effluents du bassin de pollution d'Ohlungen jusqu'à la station de pompage alimentant la station d'épuration intercommunale.

L'ensemble de ces effluents se rejoint à la station de pompage de Schweighouse sur Moder située sur le site de l'ancienne station d'épuration. Depuis cet ouvrage, les effluents sont

refoulés vers la station d'épuration de Schweighouse sur Moder, au moyen d'une conduite de diamètre Ø 350 mm.

2.5.2. Le réseau communal de Batzendorf

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'organise autour de deux branches principales s'écoulant du nord au sud :

- Une branche parcourt la rue du Moulin puis la rue des Aulnes au moyen de conduites de diamètres Ø 400 à 1 000 mm et collecte les effluents de la majeure partie de la commune ;
- Une branche de diamètre Ø 600 mm collecte les effluents de rues des Peupliers et des tailleurs ainsi que les eaux usées stricts du lotissement autour du stade.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement des déversoirs d'orage DO 3001 et DO 2001 situé rue des Peupliers dont les débits déversés rejoignent un fossé.

Un bassin de pollution d'un volume de 614 m³ situé rue des Peupliers permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

L'ensemble des effluents est ensuite pompé vers la commune de Wintershouse via une conduite intercommunale de refoulement de diamètre Ø 200 mm.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire de la rue des Aulnes est doublé par un collecteur d'eaux pluviales qui a pour exutoire le réseau de type unitaire en l'absence d'exutoire naturel.

Notons également que les lotissements situés rue du Houblon et au sud-est entourant le terrain de sport sont équipés de réseau d'assainissement de type séparatif avec rejet des eaux pluviales dans des fossés.

2.5.3. Le réseau communal de Berstheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement vers la station de refoulement située rue Hammatt et qui s'articule autour de deux branches principales :

- Au sud, une conduite de diamètre Ø 600 mm collecte les effluents de la rue et de l'impasse du Noyer, de la rue du Bouleau, de la rue des Saules et de l'extrémité sud de la rue Gouvion Saint Cyr ;
- Au nord, une conduite de diamètre Ø 600 mm rue Gouvion Saint-Cyr et une conduite de diamètre Ø 400 mm entre les rues de Hammatt et des Frênes collecte les effluents du restant de la commune.

Depuis la station de refoulement située rue Hammatt, les effluents sont pompés jusqu'au point haut du village à l'angle de la rue Gouvion de Saint-Cyr et de la route de Haguenau. De là, ils rejoignent gravitairement le réseau intercommunale au nord de la rue des Pommiers.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de trois déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 3001 situé au croisement de la rue de Hammatt et rue Gouvion Saint-Cyr ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue Hammatt ;
- Le déversoir d'orage DO 101, trop-plein de la station de refoulement située à l'extrémité de la rue Hammatt.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire des rues Gouvion de Saint-Cyr et Hammatt est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire un fossé.

2.5.4. Le réseau communal de Dauendorf (Neubourg)

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire constitué de deux réseaux distincts :

- Le réseau de la commune de Dauendorf ;
- Le réseau de son annexe Neubourg.

2.5.4.1 Le réseau de collecte de Dauendorf

Le réseau d'assainissement de Dauendorf s'écoule d'ouest en est.

Les zones urbanisées situées au nord de la commune (rues de Neubourg, Huttenwald, de l'Épée (partie nord-est), des Hirondelles, des Rossignols, des Alouettes (partie nord-ouest)) sont desservies par un réseau de type séparatif. Les eaux usées s'écoulent gravitairement vers la station de refoulement, située au nord de la commune, d'où elles sont dirigées jusqu'au regard 2089 situé rue Saint-Cyriaque. L'écoulement est à nouveau gravitaire au-delà de ce regard. Les eaux pluviales quant à elles sont dirigées vers les fossés situés au nord et à l'ouest de la commune via des collecteurs pluviaux.

La conduite de diamètre Ø 500 mm parcourant la rue Principale récupère les effluents refoulés en provenance du secteur nord en assurant également la collecte des effluents de la partie centrale de la commune. Ces effluents s'écoulent alors de manière gravitaire vers le sud des zones urbanisées pour rejoindre la conduite intercommunale.

Les effluents de la partie sud sont collectés par une conduite de diamètre Ø 600 mm, puis s'écoulent gravitairement vers la conduite intercommunale précitée.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de trois déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Les déversoirs d'orage DO 3001 et DO 3000 situés au nord-est des zones urbanisées, en amont de la station de refoulement ;
- Le déversoir d'orage DO 2001 situé au sud des zones urbanisées, en amont de la conduite intercommunale.

Un bassin de pollution d'un volume de 287 m³ situé au sud des zones urbanisées, en amont de la conduite intercommunale permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que quelques habitations de la rue des Faisans sont desservies par un réseau de type séparatif. Une conduite de diamètre Ø 200 mm assure la collecte des eaux usées et les achemine directement vers le réseau intercommunal de diamètre Ø 200 mm qui se poursuit vers la commune d'Uhlwiller.

Les collecteurs d'eaux pluviales ont pour exutoire le ruisseau d'Uhlwiller, la Moder ou des fossés affluents de celle-ci.

2.5.4.2 Le réseau de collecte de Neubourg

Le réseau d'assainissement de Neubourg s'organise autour de deux branches principales :

- À l'ouest, une conduite de diamètres Ø 300 à 500 mm achemine les effluents vers la conduite intercommunale ;
- Au centre, les conduites de diamètres Ø 300 à 600 mm, parcourant la rue Principale et les rues situées au sud de celle-ci, se rejoignent au croisement des rues Principale et Saint Bernard pour rejoindre la conduite intercommunale par le chemin de l'Abbaye.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de deux déversoirs d'orage, situés en amont de conduite intercommunale et dont les débits déversés rejoignent un fossé affluent de la Moder :

- Les déversoirs d'orage DO 5001 situé rue de la Gard ;

- Les déversoirs d'orage DO 4001 situé chemin de l'Abbaye.

2.5.1. Le réseau communal de Huttendorf

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et qui s'articule autour de deux secteurs de collecte :

- Le secteur ouest qui regroupe la route de Brumath, les rues des Fleurs, des Vergers, des Prés, du Muguet, de l'Étang, des Lilas, des Violettes, Thiergarten et une partie de la rue de l'Église ;
- Le secteur est qui regroupe la route de Minversheim, les rue de la Laiterie, Principale, de l'École, des Vignes, des Roses et une partie de la rue de l'Église.

À l'aval de ces deux zones, les effluents sont acheminés via une conduite de diamètre Ø 200 mm vers Keffendorf au moyen d'une station de refoulement implanté route de Minversheim.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de deux déversoirs d'orage, dédié à chacune des zones et dont les débits déversés rejoignent un fossé :

- Le déversoir d'orage DO 2001 situé rue des Vergers ;
- Le déversoir d'orage DO 1001 situé rue de Minversheim ;

Un bassin de pollution d'un volume de 145 m³ situé route de Minversheim permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

2.5.1. Le réseau communal de Morschwiller

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour d'un collecteur principal qui parcourt les rues Principale et de l'Argile pour rejoindre le réseau intercommunal de diamètre Ø 200 mm en provenance de Grassendorf.

Des branches secondaires drainent les autres rues de la commune avant de rejoindre ce collecteur principal.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de deux déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent le fossé précité :

- Les déversoirs d'orage DO 2001 et 1001 situés rue de l'Argile.

Un bassin de pollution d'un volume de 170 m³ situé rue de l'Argile, à l'aval des zones urbanisées, permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons qu'à l'exception des rues des Abeilles et des Chevaux, ainsi que des extrémités de la rue Principale, le réseau d'assainissement de type unitaire est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire le fossé longé par le réseau d'assainissement intercommunal.

2.5.1. Le réseau communal de Ohlungen (Keffendorf)

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire, constitué de deux réseaux distincts :

- Le réseau de la commune d'Ohlungen ;
- Le réseau de son annexe Keffendorf.

2.5.1.1 Le réseau de collecte d'Ohlungen

Le réseau d'assainissement d'Ohlungen s'écoule d'ouest en est et s'organise autour de deux secteurs, situés de part et d'autre du réseau d'assainissement intercommunal longeant le Jaegerbaechel :

- Le secteur nord peut être divisé en deux sous-secteurs :
 - o Le sous-secteur nord-ouest, constitué d'une conduite de diamètre Ø 500 mm parcourant les rues des Merles et des Mésanges, collecte la totalité des effluents du lotissement Le Coteau et rejoint gravitairement la conduite intercommunale ;
 - o Le sous-secteur nord-est dont les effluents sont collectés au moyen de deux branches parcourant les rues du Moulin et Principale au moyen de conduites de diamètres Ø 300 à 600 mm qui se rejoignent au croisement de ces deux mêmes rues.

Notons que les rues des Sports, du Trèfle et du Pré Fleuri sont desservies par un réseau d'assainissement de type séparatif. Les eaux usées s'écoulent gravitairement vers des stations de relevage pour être dirigés vers le réseau unitaire. Les eaux pluviales quant à elles sont acheminées vers des fossés.
- Le secteur sud s'organise également autour de deux sous-secteurs :
 - o Le sous-secteur sud-ouest qui s'articule autour d'une conduite principale de diamètres Ø 600 à 1000 mm parcourant la rue Principale d'ouest en est jusqu'au Jaegerbaechel ;
 - o Le sous-secteur sud-est qui collecte les effluents des rues de Wintershouse, Hubel, de la Source, de la route de Wintershouse et de la majeure partie de la rue Sandbueht au moyen d'une conduite de diamètres Ø 400 et 500 mm.

L'ensemble des effluents est dirigé vers le réseau intercommunal situé au sud-est de la commune constitué d'une conduite de type pression descendante de diamètre Ø 300 mm.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage :

- Sous-secteur nord-ouest :
 - o Le déversoir d'orage DO 11001 situé à l'extrémité de la rue des Merles, au niveau du Jaegerbaechel et dont les débits déversés rejoignent ce même cours d'eau.
- Sous-secteur nord-est :
 - o Le déversoir d'orage DO 6001 situé rue du Muguet ;
 - o Le déversoir d'orage DO 8001 situé rue du Sapin ;
 - o Le déversoir d'orage DO 7001 situé rue principale ;
 - o Le déversoir d'orage DO 6001 situé rue du Muguet ;
 - o Le déversoir d'orage DO 5001 situé rue du Moulin ;

Les débits déversés de ces déversoirs d'orage rejoignent des fossés et le Jaegerbaechel pour le déversoir d'orage DO 5001.
- Sous-secteur sud-ouest :
 - o Les déversoirs d'orage DO 4001 et 3001 situés rue Principale.

Les débits déversés de ces déversoirs d'orage rejoignent le Jaegerbaechel.
- Enfin, le déversoir d'orage DO 10001 situé au sud-est de zones urbanisées et dont les débits déversés rejoignent le Jaegerbaechel, régule l'ensemble des débits du réseau

communal ainsi que les débits de réseau intercommunal en provenance de Morschwiller, Niederaltdorf, Dauendorf et Uhlwiller.

Un bassin de pollution d'un volume de 1 000 m³ situé au niveau du déversoir d'orage 10001 permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

2.5.1.2 Le réseau de collecte de Keffendorf

Les effluents de Keffendorf, annexe d'Ohlungen, sont collectés au moyen de deux branches qui parcourent la rue d'Ohlungen et se rejoignent au niveau de la rue de Berstheim pour ensuite parcourir celle-ci avant de rejoindre la conduite de diamètre Ø 200 mm du réseau intercommunal s'écoulant gravitairement.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement du déversoir d'orage DO 14001 situé au sud de la rue du Berstheim et dont les débits déversés rejoignent un fossé.

Notons que les effluents de la commune de Huttendorf transitent par le réseau de collecte de Keffendorf depuis l'extrémité ouest de la rue d'Ohlungen.

2.5.2. Le réseau communal de Schweighouse sur Moder

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud et s'organise autour de trois branches principales :

- Une première branche collecte les effluents de l'ouest et du nord-ouest de la commune au moyen d'une conduite de diamètre Ø 600 mm, située entre le stade et la Moder et rejoint gravitairement, en longeant le Moder sur sa rive droite, la station de relevage de la rue du Moulin avant d'être reliée au réseau intercommunal ;
- Une deuxième branche collecte les effluents du sud de la commune au moyen d'une conduite de diamètre Ø 1 200 mm de la rue du Moulin et rejoint gravitairement la station de relevage située dans la même rue après avoir récupéré les effluents issus de la rue du Vallon, puis de la route de Wintershouse et enfin de la rue du Moulin ;
- Une troisième branche collecte les effluents en provenance des rues du Général de Gaulle et d'Ohlungen ainsi que des lotissements situés au sud-est de la commune au moyen d'une conduite de diamètre Ø 500 mm, longeant la Route Départementale 85 puis rejoint gravitairement la station de refoulement située sur le site de l'ancienne station d'épuration.

La zone commerciale de Schweighouse sur Moder, située sur la rive gauche de la Moder au nord-est de la commune, est drainée par un réseau de type unitaire qui s'articule autour d'une conduite principale de diamètre Ø 900 mm parcourant la rue de la Gare pour la partie nord.

La partie sud de la zone, quant à elle, est pourvue d'un réseau de type séparatif avec comme exutoire du réseau d'eaux pluviales la Moder. Les eaux usées rejoignent la conduite principale précitée au croisement des rues de la Gare et du Ried pour rejoindre la station de refoulement située dans la même rue. Les effluents sont ensuite refoulés vers la station de pompage située sur le site de l'ancienne station d'épuration.

L'ensemble des effluents de la commune ainsi que les effluents de toutes les communes du Périmètre sont ensuite pompés vers la station d'épuration de Schweighouse sur Moder via une conduite intercommunale de refoulement de diamètre Ø 350 mm depuis la station de refoulement située sur le site de l'ancienne station d'épuration.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de dix-sept déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent des fossés affluents de la Moder ou directement la Moder :

- La première branche est régulée au moyen des déversoirs d'orage DO 15001 et DO 13001 localisés respectivement rue des Sports et à l'amont de la rue du Coteau de la Pinède ;

- La deuxième branche est régulée au moyen du déversoir d'orage DO 14001 localisé à l'aval de la rue du Moulin ;
- La troisième branche est régulée au moyen des déversoirs d'orage DO 24001 et DO 22001 situés respectivement à l'aval de la rue du Faubourg et à l'aval de la rue du Général de Gaulle (DO 22001) ;
- La zone commerciale est régulée au moyen du déversoir d'orage DO 10001 situé à l'aval de la rue des Genêts.

Enfin, l'ensemble des débits des communes du Périmètre est régulé au niveau du déversoir d'orage DO11001 situé en amont de la station de refoulement située sur le site de l'ancienne station d'épuration.

Un bassin de pollution d'un volume de 1 000 m³ situé rue du Moulin permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Le réseau d'assainissement de type unitaire des rues du Bouleau, des Jardins, des Sports et de Muhlmatt est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales qui ont pour exutoire des fossés affluents de la Moder ou directement la Moder.

2.5.3. Le réseau communal de Uhlwiller (Niederaltorf)

Le réseau d'assainissement collectif est constitué de deux réseaux distincts :

- Le réseau de la commune d'Uhlwiller ;
- Le réseau de son annexe Niederaltorf.

2.5.3.1 Le réseau de collecte d'Uhlwiller

La plupart des zones urbanisées d'Uhlwiller sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du nord-ouest vers le sud-est et s'organise autour d'une conduite principale de diamètres Ø 200 à 500 mm parcourant l'impasse Roesbach, rues des Perches, de la Rivière avant de rejoindre le réseau intercommunal à l'extrémité de la rue des Jardins.

Des branches secondaires collectent les effluents des autres rues de la commune.

Le réseau d'assainissement de type unitaire des rues de la Rivière, de la Croix Blanche, de Niederaltorf, de l'Ouest, des Perches et Principale est doublé par un collecteur d'eaux pluviales raccordés au fossé busé traversant le village.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage dont les débits déversés rejoignent le fossé précité et d'autres fossés situés au nord de la commune :

- Le déversoir d'orage DO 4001 situé rue du Moulin ;
- Le déversoir d'orage DO 7001 situé rue du Stade ;
- Les déversoirs d'orage DO 6001 et DO 5001 situés rue du Perches ;
- Le déversoir d'orage DO 3001 situé rue de l'Église ;
- Les déversoirs d'orage DO 2001 et DO 1001 situés rue du Jardins ;
- Le déversoir d'orage DO 15001 situé impasse Roesbach.

Un bassin de pollution d'un volume de 270 m³ situé à l'extrémité de la rue des Jardins permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons que les effluents du réseau intercommunal en provenance de Dauendorf transitent par la branche principale du réseau d'assainissement communal d'Uhlwiller.

2.5.3.2 Le réseau de collecte de Niederaltorf

Les zones urbanisées de Niederaltorf, annexe d'Uhlwiller, sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type séparatif qui s'écoule gravitairement du nord vers le sud au

moyen de conduites de diamètre Ø 200 mm dont la jonction se fait au croisement des rue de l'Église et Principale avant de rejoindre le réseau intercommunal également constitué d'une conduite de diamètre Ø 200 mm venant de Morschwiller et cheminant vers Ohlungen.

Les eaux pluviales quant à elles sont dirigées vers le fossé longeant la conduite intercommunale.

2.5.4. Le réseau communal de Wintershouse

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'écoule gravitairement du sud vers le nord et s'organise autour d'un collecteur principal, de diamètres Ø 500 puis 800 mm, reliant les zones urbanisées au sud de la commune et la station de refoulement situé au nord, à l'extrémité de la rue d'Ohlungen via les rues Principale et de Schweighouse sur Moder.

Les effluents des autres rues de la commune sont collectés au moyen des trois branches secondaires suivantes :

- La branche parcourant la rue de Schweighouse sur Moder, constituée d'une conduite de diamètre Ø 600 mm, collecte les effluents de la partie ouest de la commune ;
- La branche parcourant la rue de Haguenau, constituée d'une conduite de diamètre Ø 500 mm, collecte les effluents de la partie sud-ouest de la commune ;
- La branche parcourant la rue de Schweighouse sur Moder, constituée d'une conduite de diamètre Ø 600 mm, collecte les effluents de la partie est de la commune.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement d'un déversoir d'orage DO 1001 situé à l'extrémité de la rue d'Ohlungen et dont les débits déversés rejoignent un fossé longeant le réseau intercommunal.

Un bassin de pollution d'un volume de 190 m³ situé à l'extrémité de la rue d'Ohlungen, au niveau du déversoir d'orage DO 1001 permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux.

Notons qu'au niveau du lotissement situé au sud-est de la commune, le réseau d'assainissement de type unitaire est doublé d'un collecteur d'eaux pluviales qui a pour exutoire un fossé bordant la Route Départementale 160 au nord du lotissement. Les effluents s'écoulent gravitairement vers une station de refoulement qui les relève jusqu'au regard 1052 situé rue de Haguenau pour repasser en écoulement gravitaire.

Notons également que le réseau intercommunal venant de Batzendorf traverse la commune de Wintershouse du sud vers le nord par la rue d'Ohlungen jusqu'à l'aval du déversoir d'orage DO 1001.

2.5.5. Épuration

Les réseaux convergent vers la station de refoulement située sur le site de l'ancienne station d'épuration en aval de la commune de Schweighouse sur Moder. Les effluents sont alors acheminés vers la station d'épuration intercommunale du périmètre au moyen d'une conduite sous pression de diamètre Ø 350 mm.

Mise en service en 2001, le principe de la filière existante est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 20 000 Équivalents-Habitants (EH).

Les eaux traitées sont rejetées dans la Moder.

Les boues résiduelles sont compostées sur une plateforme externalisée.

Le traitement de l'eau est conforme à l'arrêté de rejet fixant les obligations réglementaires.

2.6. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niederschaeffolsheim

Maître d'ouvrage : SDEA – Périmètre de Niederschaeffolsheim

Commune raccordée (CAH) : Niederschaeffolsheim

2.6.1. Le réseau intercommunal

La station d'épuration de Niederschaeffolsheim collecte uniquement des effluents de Niederschaeffolsheim, d'où l'absence de réseaux intercommunaux vers cette station.

2.6.2. Le réseau communal de Niederschaeffolsheim

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire qui s'organise autour d'un collecteur principal de diamètre Ø 1 300 mm qui relie la route de Bischwiller et la station de refoulement située sur le site de l'ancienne station d'épuration de Niederschaeffolsheim.

Les effluents des autres rues de la commune sont collectés au moyen des quatre branches secondaires suivantes :

- La branche, de diamètre Ø 800 mm, de la route de Bischwiller, qui collecte les effluents de la partie ouest de la commune avec notamment la rue du Général de Gaulle ;
- La branche, de diamètre Ø 1 000 mm, de la route de Bischwiller, qui collecte les effluents de la partie nord et du centre de la commune ;
- La branche, de diamètre Ø 400 mm, qui collecte les effluents de la rue des Roses, de la rue des Lilas, des Tulipes et de la partie sud de la rue des Mésanges ;
- Enfin, la branche, de diamètre Ø 200 mm, de la rue de Muguet, qui collecte les eaux usées, en séparatif, du lotissement au sud de la commune (rue des Muguets, des Aulnes, des Acacias et des Bouleaux).

Par ailleurs, les effluents de l'extrémité est de la route de Bischwiller et des rue Steinacker, du Pressoir et Rebgarten s'écoulent gravitairement vers la station de refoulement située à l'est de la commune, où ils sont relevés jusqu'au regard 1180 situé rue des Mésanges puis repassent en écoulement gravitaire.

Notons que le réseau d'assainissement de type unitaire des rues du Stade, des Bouleaux, des Muguets, des Iris et d'une partie de la rue des Acacias, ainsi que la route de Bischwiller est doublé par des collecteurs d'eaux pluviales. De plus, la rue des Iris est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif. Les collecteurs d'eaux pluviales ont pour exutoire des fossés.

La régulation des débits dans le réseau communal repose sur le fonctionnement de trois déversoirs d'orage :

- Le déversoir d'orage DO 2000 situé route de Bischwiller, trop-plein de la station de refoulement et dont les débits déversés rejoignent un fossé ;
- Les déversoirs d'orage DO 1001 et 3000 situés rue des Muguets dont les débits déversés rejoignent un fossé affluent du Schlossgraben.

Un bassin de pollution d'un volume de 350 m³ situé rue des Muguets permet de limiter l'impact des déversements des effluents lors d'épisodes pluvieux. Notons que le déversoir d'orage 3000 est un trop-plein du bassin de pollution.

2.6.3. Épuration

Les effluents sont pompés depuis le site de l'ancienne station d'épuration communale jusqu'à la nouvelle, via une canalisation Ø 160 mm.

La station d'épuration de Niederschaeffolsheim est en service depuis 2012. Le principe de la filière est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 1 750 EH (Équivalents-Habitants).

Les eaux traitées sont rejetées dans le Schlossgraben, affluent de la Moder à l'aval de la commune de Rohrwiler.

Les boues produites sont déshydratées naturellement sur des lits de séchage plantés de roseaux constitués de six casiers en béton d'une surface totale de 882 m². À ce jour, l'ensemble des lits de séchage a été vidangé.

Année	Lit	Tonne boue évacuée	Tonne de matière sèche
2018	1	48,46	13,8
2019	2	54,62	15,0
2020	3	58,14	18,6
2021	4	56,66	13,0
2022	5	58,88	14,1
2023	6	85	21,5

On constate de façon générale que le niveau de traitement de la station d'épuration est d'un très bon niveau.

3. PÉRIMÈTRES RÉGLEMENTAIRES

3.1. Zonage d'assainissement

Ce document consiste en une délimitation par la commune, sur la base d'études technico-économiques, d'une part des zones dans lesquelles les eaux usées seront collectées et traitées par la collectivité et, d'autre part, des zones dans lesquelles elles seront traitées par des systèmes d'assainissement non collectif. Toutefois, il ne s'agit pas d'un document de programmation de travaux. Il ne crée pas de droits acquis pour les tiers et ne fige pas une situation en matière d'assainissement. Cela implique notamment que les constructions situées en zones « assainissement collectif » ne bénéficient pas d'un droit à disposer d'un équipement collectif à une échéance donnée.

L'étude ne porte pas sur les zones pour lesquelles il n'y avait pas de perspective d'urbanisation au moment de l'étude. Aussi, en cas d'urbanisation de ces zones, il conviendra de respecter les modalités d'assainissement préconisées dans l'annexe sanitaire du document d'urbanisme en vigueur.

À ce jour, seuls les Périmètres de Moder-Rothbach (Bitschhoffen, Engwiller, Kindwiller, Uhrwiller), de Mommenheim et Environs (Hochstett, Mommenheim, Wahlenheim, Wittersheim), du Val de Moder (Niedermodern, Val De Moder) et Niederschaeffolsheim ont démarré leurs études respectives.

En revanche, le périmètre de la Région de Brumath n'a encore entamé aucune démarche en ce sens.

Au besoin, une révision du zonage d'assainissement des communes concernées par la présente annexe sanitaire ainsi que sa mise à l'enquête publique pourront être réalisées afin de garantir une concordance avec le zonage d'urbanisme du présent PLUi.

3.2. Périèmes de protection des captages d'eau potable

Les bans communaux des communes de **Brumath**, **Batzendorf**, **Mommenheim**, **Niederschaeffolsheim**, **Ohlungen**, **Schweighouse sur Moder**, **Wintershouse** et **Wittersheim** sont concernés par les périèmes de protection de certains ouvrages de captage d'eau potable.

Tout projet à l'intérieur de ces périèmes de protection ou projet de tracé de périème devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

Ces périèmes sont cartographiés et présentés dans ce chapitre.

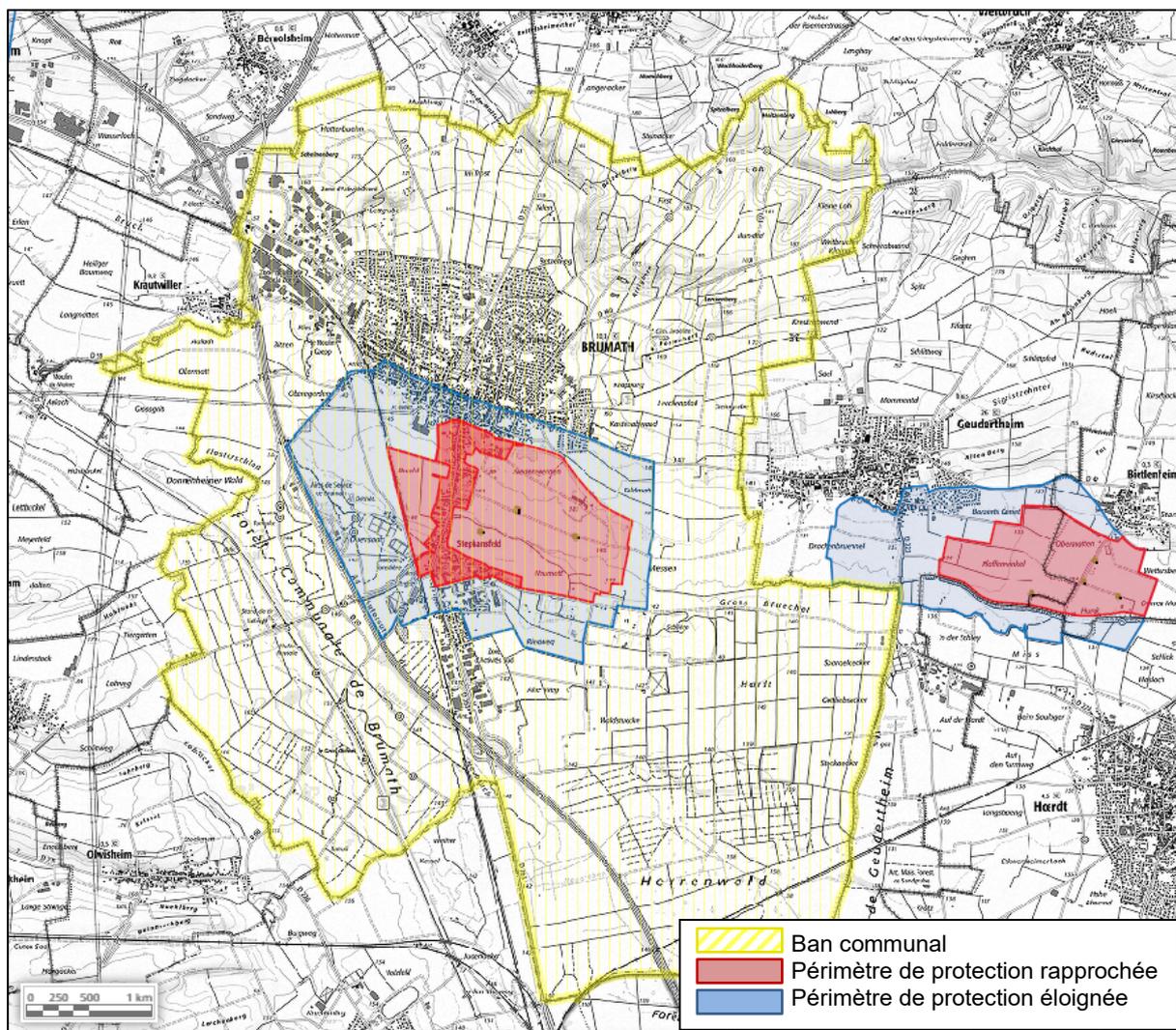


Figure 1 : Ban communal de Brumath avec les périèmes de protection des forages de Brumath extraits de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2000

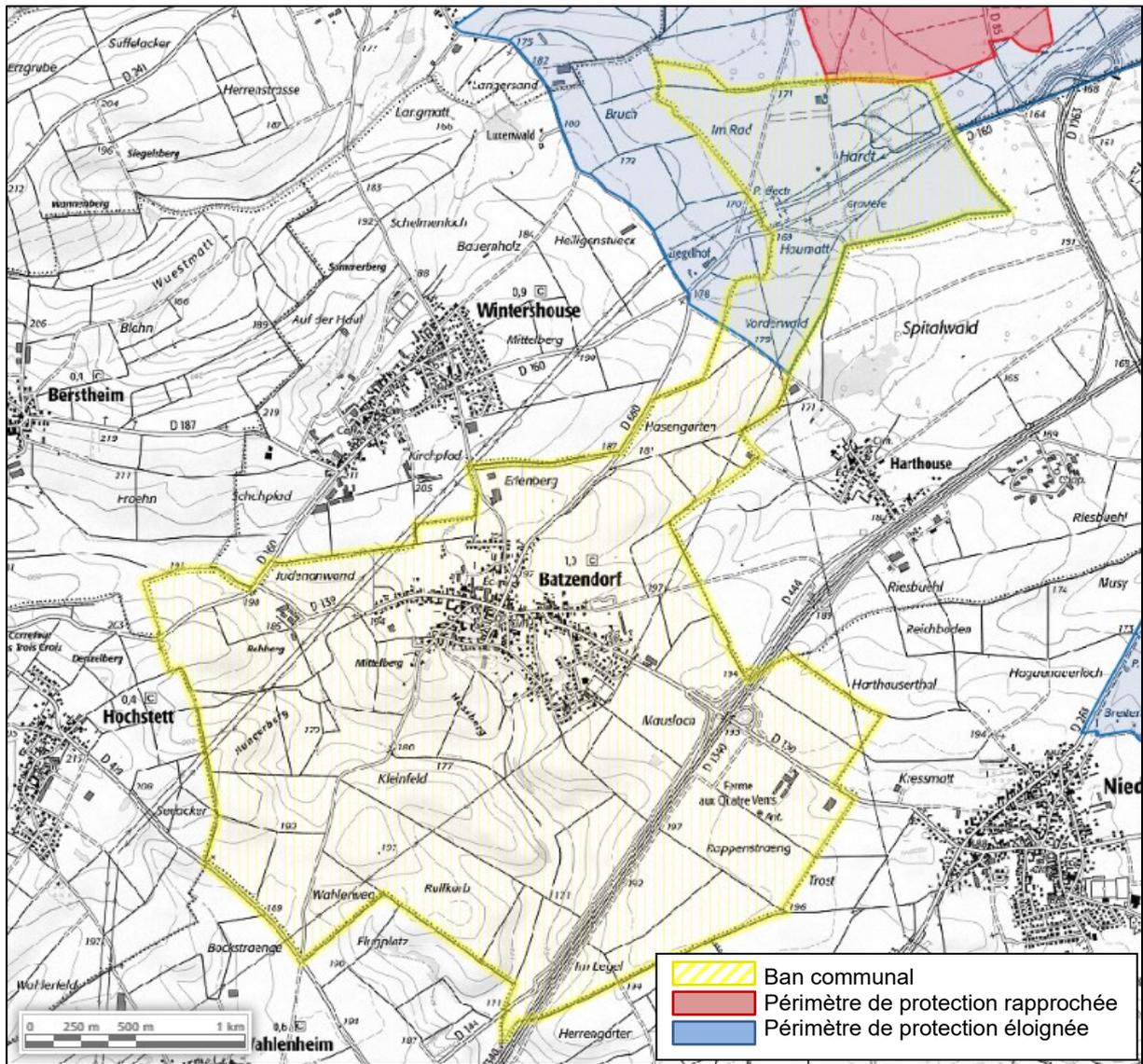


Figure 2 : Ban communal de Batzdorf avec les périmètres de protection des forages de Schweighouse sur Moder extraits de l'arrêté préfectoral du 17 mars 1992

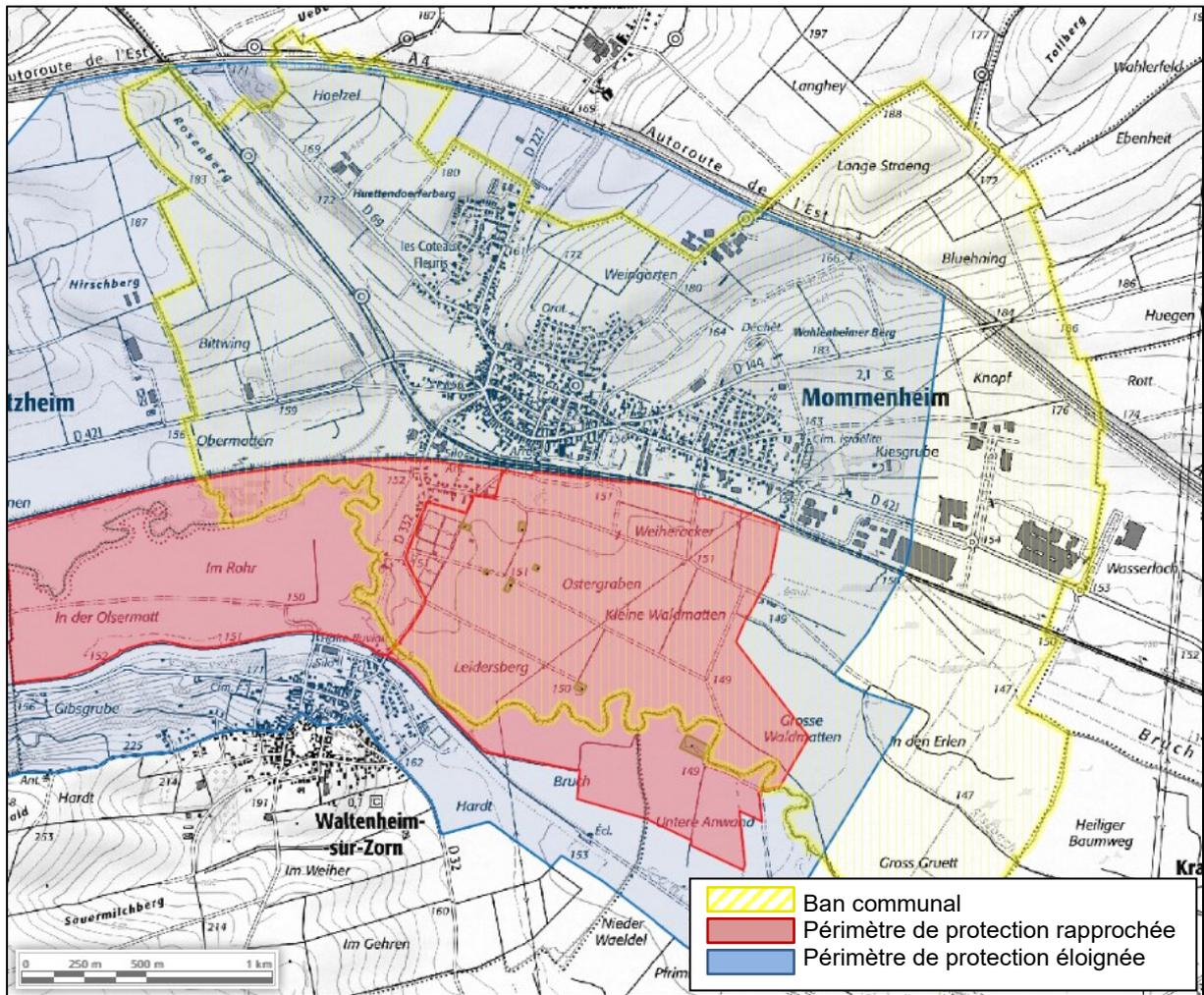


Figure 3 : Ban communal de Mommenheim avec les périmètres de protection des forages de Mommenheim et Wingersheim extraits de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2004

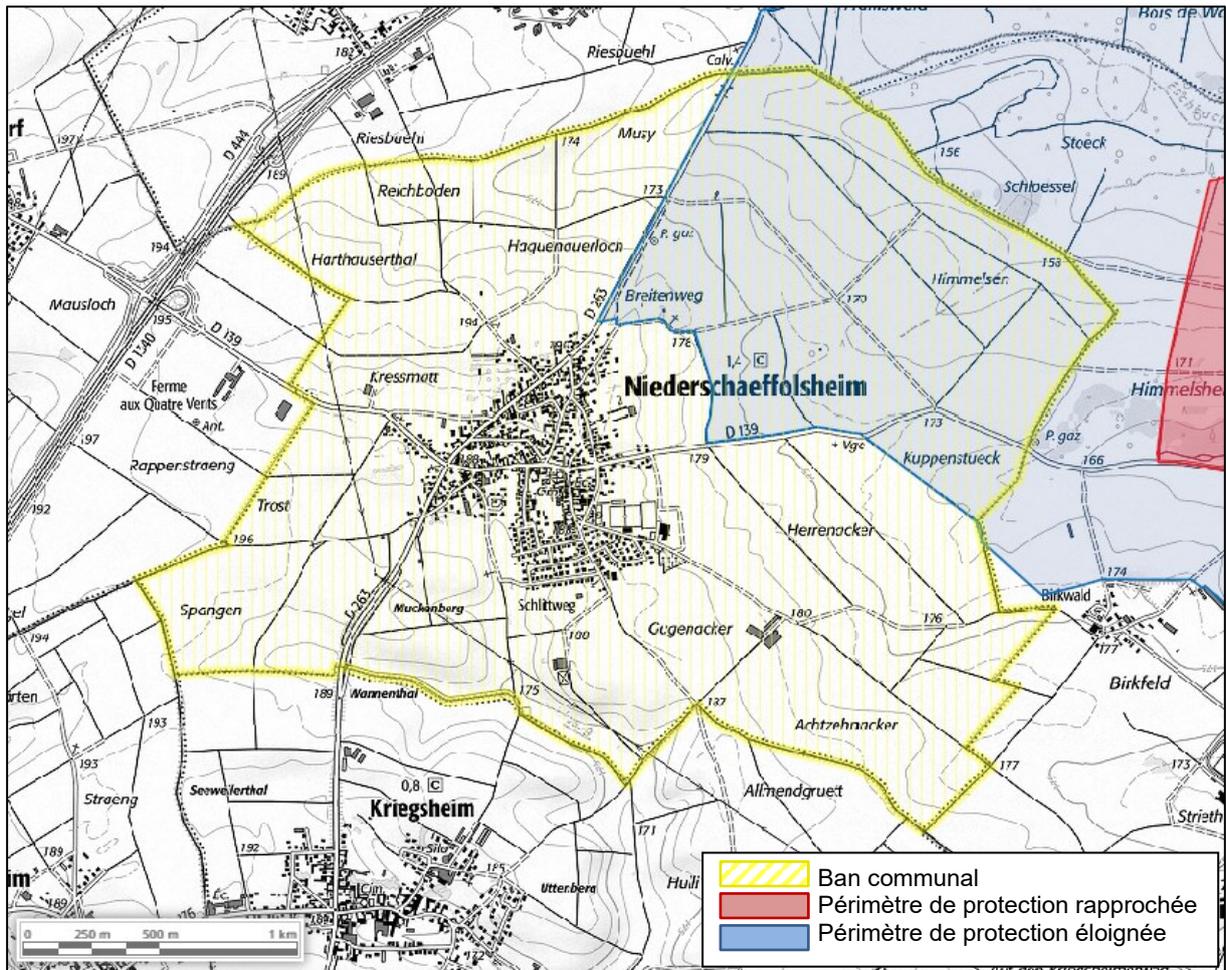


Figure 4 : Ban communal de Niederschaeffolsheim avec les périmètres de protection des forages de Weitbruch extraits de l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2008

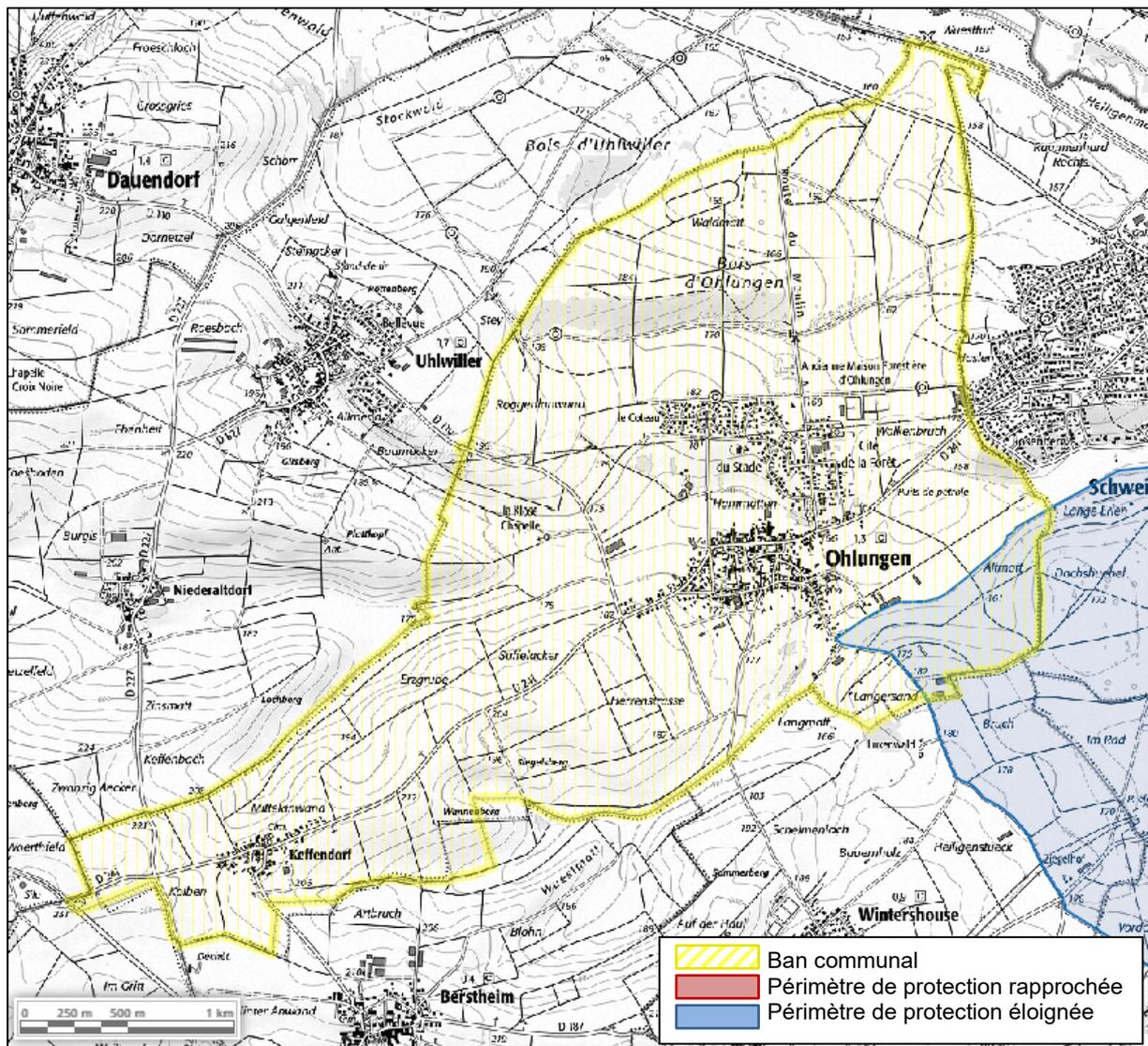


Figure 5 : Ban communal d'Ohlungen avec les périmètres de protection des forages de Schweighouse sur Moder extraits de l'arrêté préfectoral du 17 mars 1992

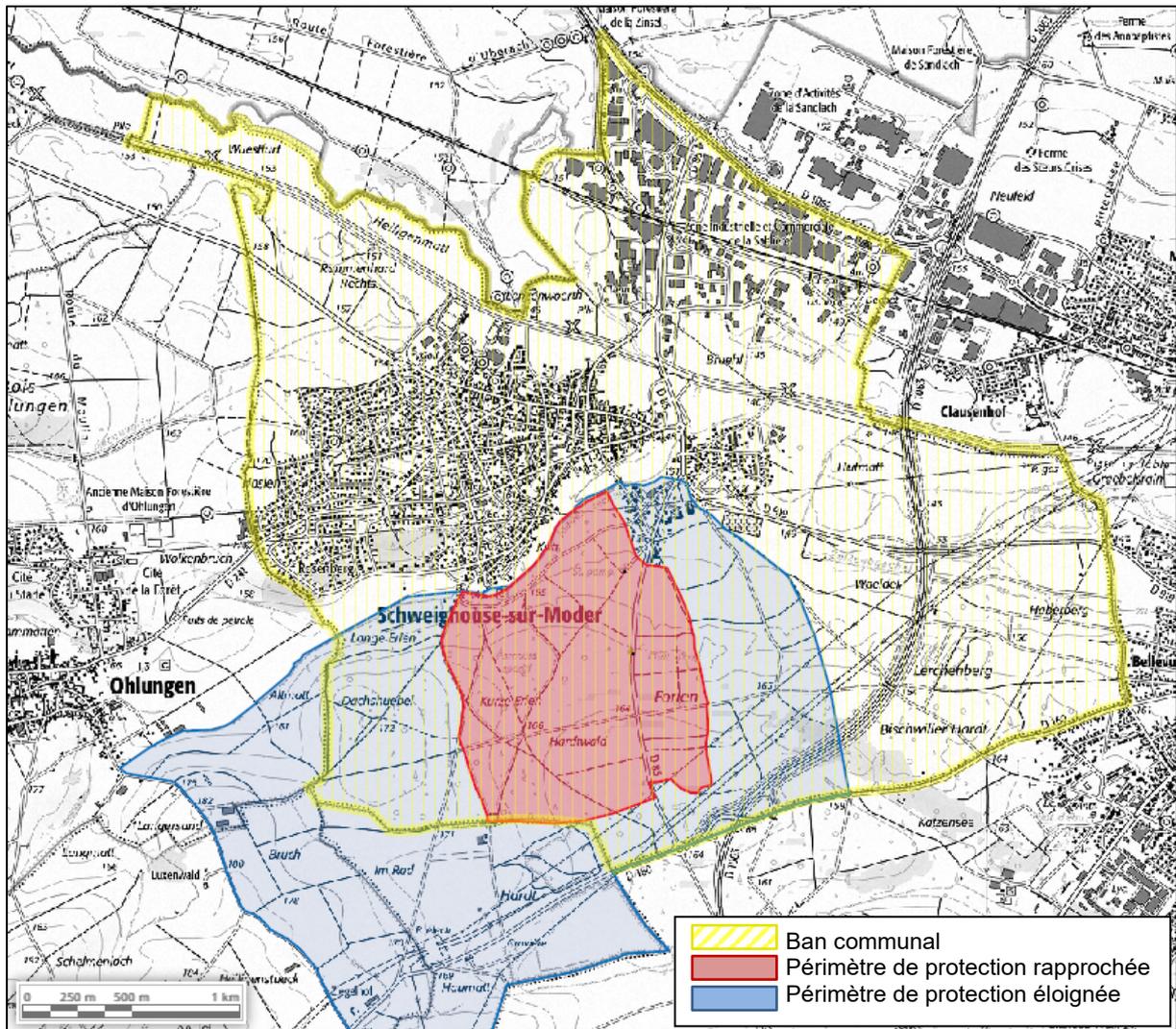


Figure 6 : Ban communal de Schweighouse sur Moder avec les périmètres de protection des forages de Schweighouse sur Moder extraits de l'arrêté préfectoral du 17 mars 1992

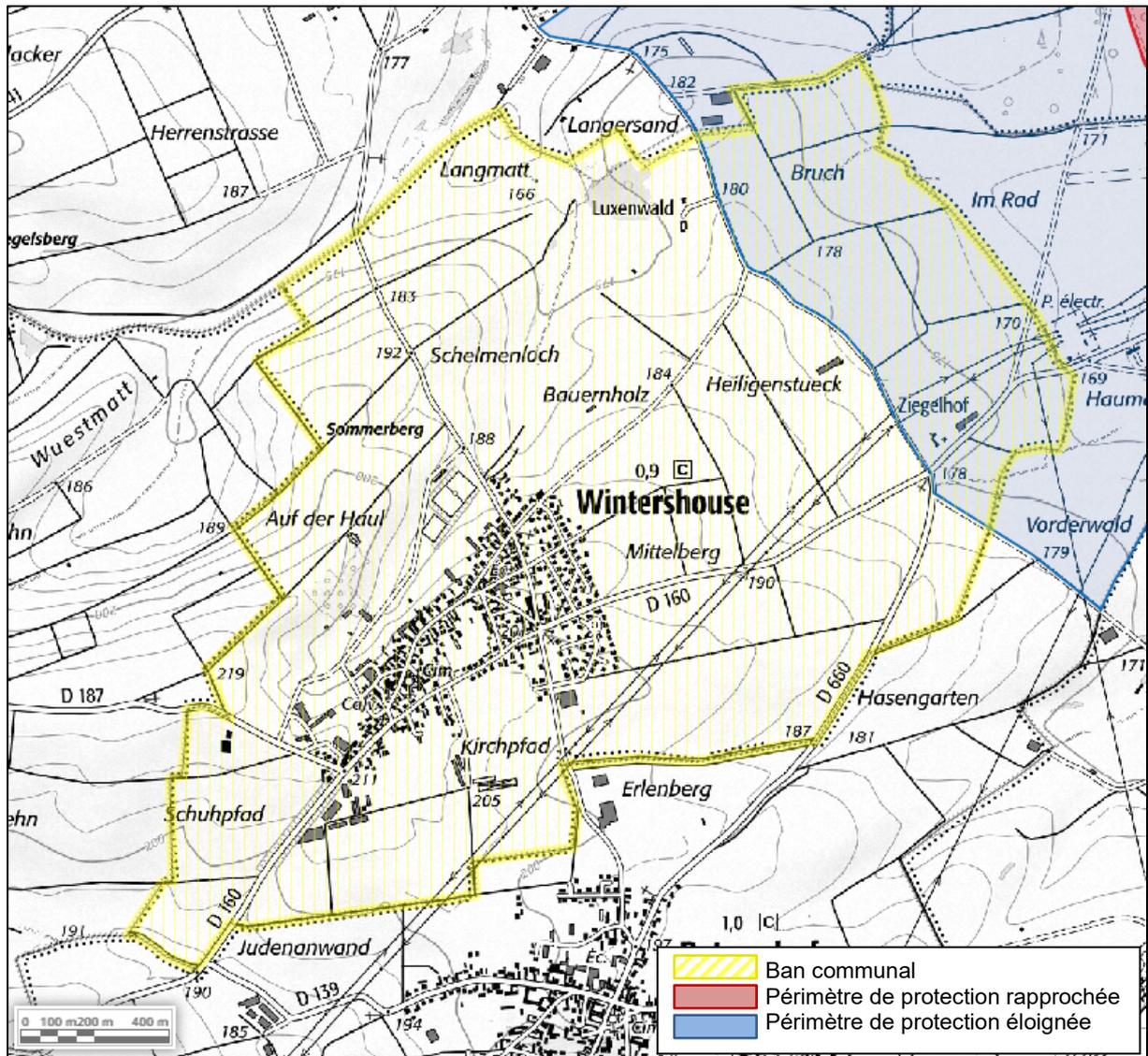


Figure 7 : Ban communal de Wintershouse avec les périmètres de protection des forages de Schweighouse sur Moder extraits de l'arrêté préfectoral du 17 mars 1992

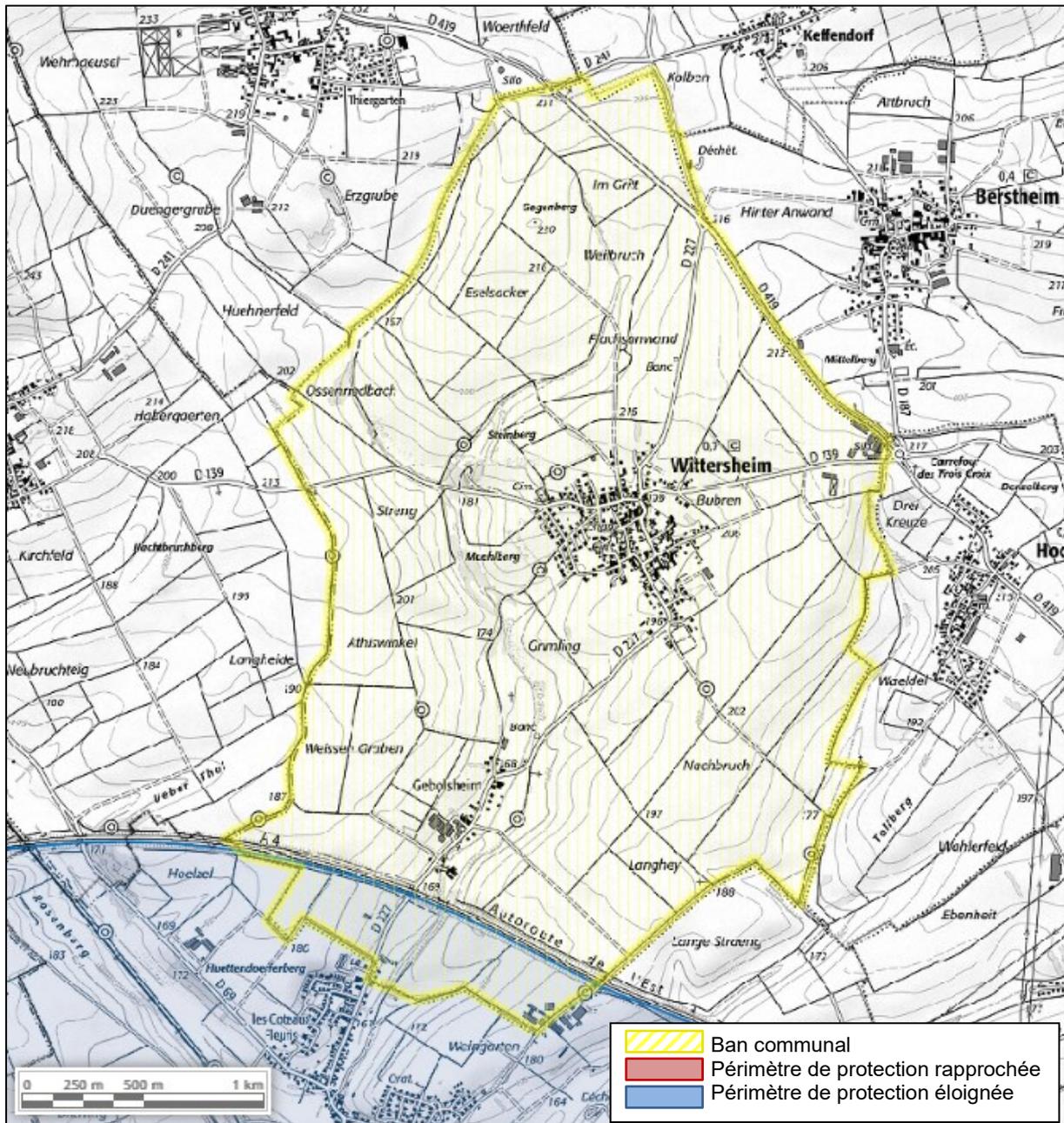


Figure 8 : Ban communal de Wittersheim avec les périmètres de protection des forages de Mommenheim et Wingersheim extraits de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2004

4. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

Selon les systèmes d'assainissement, des Schémas Directeurs d'Assainissement ont été réalisés ou sont programmés dans les années à venir.

Les objectifs de ces Schémas Directeurs d'Assainissement sont :

- D'analyser la configuration actuelle du réseau d'assainissement et le fonctionnement des ouvrages existants (bassin de pollution, station de pompage, station d'épuration, organes de régulation...);
- De quantifier les rejets polluants dans le milieu naturel et d'évaluer leur impact ;
- De définir les aménagements nécessaires à limiter les flux par temps de pluie vers le milieu naturel afin de respecter les objectifs de qualité qui leur sont assignés ;
- D'analyser la conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
- D'analyser le fonctionnement hydraulique du réseau d'assainissement et ses éventuels dysfonctionnements à l'occasion d'épisodes pluvieux intenses ;
- De proposer des mesures correctives (déconnexion de bassins versants naturels extérieurs, renforcement hydraulique des collecteurs...) et préventives (rétention à la parcelle, gestion intégrée des eaux pluviales...) visant à limiter les apports et réguler les débits des événements pluviaux, en anticipant la réflexion sur les secteurs où les extensions de l'urbanisation augmenteront les apports ;
- De chiffrer et de hiérarchiser les aménagements proposés en conséquence sur les réseaux.

4.1. Systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Brumath et d'Olwisheim

En 2015, une étude de diagnostic temps de pluie a été réalisée par le bureau d'étude OXYA Conseil pour les systèmes d'assainissements d'Olwisheim (sans Mittelhausen et Wingersheim) et de Brumath.

Afin d'étudier le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réseaux des systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Brumath et d'Olwisheim, un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2023 par les services du SDEA.

Ce Schéma Directeur a mis en évidence une sensibilité forte du système d'assainissement aux épisodes pluvieux avec des taux de déversements supérieurs à la réglementation, des secteurs urbains sensibles aux débordements du réseau et des intrusions des cours d'eau en période de hautes eaux.

Le programme de travaux a été élaboré en suivant les objectifs suivants :

- Tendre vers la conformité règlementaire ;
- Diminuer les rejets et leur impact sur les milieux naturels ;
- Diminuer les apports d'eaux de ruissellement au réseau d'assainissement (gestion intégrée des eaux pluviales).

4.1.1. Systèmes d'assainissement de la station d'épuration de Brumath

Sur la base des résultats du Schéma Directeur, des projets d'aménagement foncier et de la capacité de financement du Périmètre, une planification pluriannuelle a été arrêtée :

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2024	Brumath	Rue des Bergers, rue de l'Angle	Renforcement du réseau unitaire	200	1000
	Brumath	Avenue de Strasbourg	Réhausse de la crête du DO 8001	-	-
	Brumath	Hoerterweg	Curage du fossé exutoire du DO 23001	-	-
2025	Brumath	Rue de la Rivière, rue de l'Abreuvoir	Renforcement du réseau unitaire	270	1000
2026	Brumath	Rue du Général Dupont	Renforcement du réseau unitaire	400	1000
2027	Kriegsheim	Grand'Rue	Construction d'un bassin de pollution de 300 m ³	-	-
2028	Brumath	Rue Alexandre Millerand	Renforcement du réseau d'eaux pluviales et déconnexion du bassin versant extérieur	360	600

En parallèle de l'étude du Schéma Directeur, des travaux ponctuels de rénovation des réseaux de collecte ont été réalisées :

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2018	Kriegsheim	Rue des Prés	Extension de réseau	87	250
2020	Brumath	Impasse des chanvriers	Rénovation de réseau	80	300
	Brumath	Rue de Geudertheim	Renforcement de réseau	38	400, 1000
	Brumath	Rue de Kilstett	Extension de réseau	50	315
	Brumath	Rue Basse	Renforcement de réseau	205	800
2021	Brumath	Brumath enrobés	Rénovation de réseau	130	400
2023	Brumath	Rue de Geudertheim	Extension de réseau	126	250
2023	Krautwiller	Rue des Bergers	Extension de réseau	22	250

4.1.2. Systèmes d'assainissement de la station d'épuration d'Olwisheim

Sur la base des résultats du Schéma Directeur, des projets d'aménagement foncier et de la capacité de financement du Périmètre, une planification pluriannuelle a été arrêtée :

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2024	Mittelschaeffolsheim	Rue de Rumersheim	Déraccordement du bassin versant périurbain	35	400
	Mittelschaeffolsheim	Rue de Berstett	Déraccordement du bassin versant périurbain	71	500
	Olwisheim	/	Réhausse des crêtes des DO 1001, 2001, 3001 et 4001	-	-
2024 - 2025	Olwisheim	Station d'épuration	Construction d'un ouvrage de stockage de 350 m ³	-	-
	Wingersheim	Rue de l'Abattoir	Mise en place de régulation de débits : consigne de 8,5 l/s	-	-
	Mittelhausen	Aval de la commune	Mise en place de régulation de débits : consigne de 8 l/s	-	-
	Mittelschaeffolsheim	Rue d'Olwisheim	Mise en place de régulation de débits : consigne de 50 l/s	-	-
	Hohatzenheim	Aval de la commune	Mise en place de régulation de débits : consigne de 5 l/s	-	-

En parallèle de l'étude du Schéma Directeur, des travaux ponctuels de rénovation des réseaux de collecte ont été réalisées :

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2018	Mittelschaeffolsheim	Impasse de l'École	Rénovation de réseau	49	250, 315
2020	Olwisheim	Rue Muehlfeld	Rénovation de réseau	20	100
2021	Donnenheim	Rue Principale	Rénovation de réseau	120	400
2021	Donnenheim	Rue Principale	Extension de réseau	62	400
2022	Donnenheim	Rue Principale	Rénovation de réseau	570	200, 300, 500

4.2. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niedermodern

Afin d'étudier le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réseaux du système d'assainissement de la station d'épuration de Niedermodern, un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2024 par les services du SDEA.

De plus, une campagne de mesure et de recherche d'eaux claires parasites a été menée durant l'année 2023 pour localiser les secteurs sensibles aux intrusions d'eaux dans le réseau. Ces secteurs ont fait l'objet d'inspections télévisées permettant de quantifier et cibler les apports d'eau claires parasites afin de les supprimer du réseau d'assainissement unitaire.

Ce Schéma Directeur a mis en évidence un système d'assainissement plutôt bien dimensionné d'un point de vue capacitaire, quelques secteurs restant toutefois à renforcer. Bien que les objectifs de déclassement de la qualité du milieu récepteur soient globalement respectés, des aménagements visant le renforcement de la protection du milieu récepteur ont été proposés. Il s'agit souvent de travaux d'optimisations des infrastructures existantes. D'autres aménagements proposés participeront à tendre vers la conformité du système de collecte, notamment ceux liés à l'élimination des eaux claires parasites que celles-ci soient issues de bassins versants périurbain, de cours d'eau ou de nappe souterraine en période de hautes eaux.

Sur la base des résultats du Schéma Directeur, des projets d'aménagement foncier et de la capacité de financement du Périmètre, une planification pluriannuelle sera arrêtée.

En parallèle du Schéma Directeur, des travaux ponctuels de rénovation des réseaux de collecte ont été réalisées, dont les plus importants sont présentés ci-après :

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2016	Kindwiller	Chemin de la Source	Création d'une liaison rue Principale -chemin de la Source	350	500
2017	Uhrwiller	Rue de l'Etoile	Renforcement du réseau d'assainissement	85	600
2017	Uhrwiller	Rue de Principale	Renforcement du réseau d'assainissement	95	600
2017	Bitschhoffen	Rue de Kindwiller	Renforcement du réseau d'assainissement	115 50	400 600
2021	Ringeldorf	Route de Brumath	Renforcement du réseau d'assainissement	85	600
2021	Val de Moder	Place de la République	Renforcement du réseau d'assainissement	150	800
2022	Val de Moder	Rues du Faubourg / Haguenau / Maire Schott	Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage	790	300 à 800
2022	Val de Moder – Niedermodern	Rue du Puits	Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage	100	300

4.3. Système d'assainissement de la station d'épuration de Mommenheim

Afin d'étudier le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réseaux du système d'assainissement de la station d'épuration de Mommenheim, un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2015 par les services du SDEA.

À l'échelle intercommunale, ce Schéma Directeur a permis d'identifier et de quantifier les déversements et débordements d'assainissement pour différentes pluies de projet. Ces dysfonctionnements peuvent être corrigés par le réglage des systèmes de régulation des débits admis dans le réseau intercommunal et la construction, à plus long terme, de bassins de pollution supplémentaires.

Sur la base des résultats, un programme de travaux a été arrêté et mis en œuvre.

Les opérations suivantes ont déjà été réalisées :

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2017	Mommenheim	Rue de la Forêt – aval du DO 2001	Mise en place d'un régulateur de débit de 7 l/s	-	-
2017	Mommenheim	Chemin rural – aval du DO 3001	Mise en place d'un régulateur de débit de 13 l/s	-	-
2017	Hochstett	Chemin rural – aval de la commune	Mise en place d'un régulateur de débit de 7 l/s	-	-
2018	Mommenheim	Rue de la Forêt – aval du DO 2001	Construction d'un ouvrage de stockage de 160 m ³	-	-
2018	Mommenheim	Lotissement (rue des Vergers, Mésanges, Hironnelles, Cigognes, Pinsons)	Création de réseau séparatif (EU et EP) (Réseau non rétrocedé)	1 580	250 et 315
2018	Mommenheim	Rue de la Forêt	Renforcement de réseau unitaire	60	800
2018	Mommenheim	Route de Brumath	Renforcement de réseau unitaire	100	600
2018	Wittersheim	Rue de la fontaine	Création de réseau séparatif et pluvial	55 55	250 (EU) 250 et 1000 (PLU)
2018	Wittersheim	Rue Saint Ulrich	Création de réseau séparatif et pluvial	165 145	250 et 315 (EU) 150, 315 et 1500 (PLU)
2018	Wittersheim	Rue de Haguenau	Création de réseau unitaire	45	315
2019	Minversheim (hors CAH)	Chemin rural – Route Départementale 100	Création d'un ouvrage de stockage de 1 100 m ³	-	-
2019	Minversheim (hors CAH)	Chemin rural – Route Départementale 100	Mise en place d'un régulateur de débit de 39 l/s	-	-
2022	Wittersheim	Rue des Vignes	Création de réseau unitaire de réseau pluvial	170 170	250 (EU) 315 et 1200 (EP)
2023	Mommenheim	Chemin rural – amont du DO 3001	Construction d'un ouvrage de stockage de 450 m ³	-	-

Les travaux suivants, issus du Schéma Directeur, seront réalisés durant les prochaines années :

Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
Wittersheim (Gebolsheim)	Chemin rural (DO 2001)	Suppression du régulateur actuel	-	-
	Chemin rural	Installation d'une régulation à 7 l/s	-	-
Wittersheim	Route Nationale 227	Construction d'un ouvrage de stockage de 135 m ³	-	-
	Rue des Prés	Construction d'un ouvrage de stockage de 260 m ³	-	-
		Renforcement de de réseau unitaire	100	900
	Rue de l'Église	Renforcement de réseau unitaire	260	600 et 800
Hochstett	Chemin rural R 15030	Construction d'un ouvrage de stockage de 90 m ³	-	-
	Le long du fossé	Renforcement de réseau unitaire	170	400
	Rue du Village	Renforcement de réseau unitaire	105	500
Mommenheim	Rue du Moulin	Renforcement de réseau unitaire	80	600
	Rue de l'Église	Renforcement de réseau unitaire	40	400
	Rue de la Liberté	Renforcement de réseau unitaire	110	500 et 600
	Rue des Vosges	Renforcement de réseau unitaire	55	400
	Rue des Tuileries	Renforcement de réseau unitaire	265	400

4.4. Système d'assainissement de la station d'épuration de Schweighouse sur Moder

Afin d'étudier le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réseaux du système d'assainissement de la station d'épuration de Schweighouse sur Moder, un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2015 par les services du SDEA.

Ce Schéma Directeur a mis en évidence plusieurs zones sensibles aux débordements. Sur la base des résultats, un programme de travaux a été arrêté et mis en œuvre.

Année	Commune	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2017	Ohlungen	Rue du Moulin	Extension du réseau d'assainissement	386	Ø 200
2017	Schweighouse sur Moder	Rue du Moulin	Renforcement du réseau d'assainissement	290	Ø 600 à Ø 800
2019	Schweighouse sur Moder	Rue du Faubourg	Extension du réseau d'assainissement	25	Ø 800
2018	Schweighouse sur Moder	Rue du Merle	Renforcement du réseau d'assainissement	138	Ø 1000
2018	Ohlungen	Rue de Berstheim (annexe Keffendorf)	Renforcement du réseau d'assainissement	235	Ø 600
2018	Ohlungen	Rue Principale	Amélioration du réseau de collecte	296	Ø 200
2019	Schweighouse sur Moder	Rue Eisenbruch	Pose d'un collecteur d'assainissement	73	Ø 200
2019	Batzendorf	Rue Principale	Renforcement du réseau d'assainissement	529	Ø 400 à Ø 800
2019	Berstheim	Rue des Saules	Extension du réseau d'assainissement	58	Ø 200
2019	Dauendorf	Rue Principale Neubourg	Renforcement du réseau d'assainissement	61	Ø 400
2021	Uhlwiller	Rue de Niederaltdorf	Renforcement du réseau d'assainissement	53	Ø 315
2021	Schweighouse sur Moder	Place des Romains	Renforcement du réseau d'assainissement	35	Ø 400
2021	Schweighouse sur Moder	Rue du Château d'eau	Renforcement du réseau d'assainissement	38	Ø 400
2021-2022-2023	Schweighouse sur Moder	Rue Schelmenwasen	Renforcement du réseau d'assainissement	123	Ø 400
2022-2023	Schweighouse sur Moder	Rue du Maréchal Leclerc	Renforcement du réseau d'assainissement	109	Ø 500
2022-2023	Schweighouse sur Moder	Rue d'Ohlungen	Renforcement du réseau d'assainissement	54	Ø 500
2022	Dauendorf	Rue du Cimetière	Aménagement de la zone d'activité	300	Ø 315
2023	Morschwiller	Rue Principale / Rue des Acacias	Pose d'un collecteur d'assainissement	110	Ø 315

Une mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisée en 2019/2020 par les services du SDEA. L'objectif était d'étudier le volet réglementaire à la suite de la parution de l'arrêté ministérielle du 21 juillet 2015 (*Conformité DERU – Directive Eaux Résiduaires Urbaines*).

Cette mise à jour a mis en évidence une sensibilité forte du système d'assainissement aux épisodes pluvieux avec des taux de déversements supérieurs à la réglementation. Sur la base des résultats, un programme de travaux comprenant plusieurs opérations visant la mise en conformité du système d'assainissement a été arrêté et mis en œuvre.

Les opérations suivantes ont déjà été réalisées :

Année	Commune	Localisation des travaux	Descriptif des travaux
2023	Schweighouse sur Moder	Rue du Moulin	Modification de l'alimentation du bassin de pollution (1 000 m ³)
	Morschwiller	Rue d'Acacia	Déraccordement du bassin versant naturel des réseaux unitaires

De plus, les opérations suivantes ont été programmées :

Année	Commune	Localisation des travaux	Descriptif des travaux
2024	Schweighouse sur Moder	Route de Strasbourg	Construction d'un bassin de pollution d'un volume de 500 m ³ au droit du DO12001 + nouvelle station de pompage
	Schweighouse sur Moder	Pont de la Moder	Réduction du débit de pompage de la station de refoulement (de 111 m ³ /h à 72 m ³ /h)
	Keffendorf	Rue de Berstheim	Mise en place de régulation de débits : consigne de 10 l/s
	Wintershouse	Rue d'Ohlungen	Mise en place de régulation de débits : consigne de 11 l/s

Parallèlement, une campagne de mesure et de recherche d'eaux claires parasites a été menée durant l'année 2023 afin de localiser les secteurs sensibles aux intrusions d'eaux dans les réseaux d'assainissement. Les secteurs répertoriés feront l'objet d'inspections télévisées complémentaires qui permettront de quantifier et cibler les apports d'eau claires parasites afin de les supprimer du réseau.

En plus de ces actions, une étude de potentiel de déraccordement des eaux pluviales est planifiée pour l'année 2024. Cette étude va permettre de faire un état des lieux des potentialités de déraccordement et de fournir des outils pour intégrer l'infiltration à tous leurs projets de réaménagement du territoire. Elle doit, en outre, permettre de préciser les modalités d'application de gestion alternative des eaux pluviales et de quantifier ses effets sur le fonctionnement du système d'assainissement.

4.5. Système d'assainissement de la station d'épuration de Niederschaeffolsheim

Afin d'étudier le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réseaux du système d'assainissement de la station d'épuration de Niederschaeffolsheim, un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2019 par les services du SDEA.

Sur la base des résultats du Schéma Directeur, les travaux suivants ont été réalisés :

Année	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
2023	Route de Bischwiller / rue du Général de Gaulle	Renforcement et restructuration du réseau d'assainissement	480	800

À ce jour, le fonctionnement des réseaux du système d'assainissement de la station d'épuration de Niederschaeffolsheim ne présente pas de difficultés particulières et aucuns travaux de restructuration ou de renforcement du réseau d'assainissement n'ont été planifiés. Cependant, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

5. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

5.1. Principe général de gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales de la zone respectera **les principes de Gestion Durable et Intégrée et des Eaux Pluviales**, en privilégiant l'infiltration des eaux de pluies au plus proche de son point de précipitation et en favorisant des **solutions fondées sur la nature** (espaces verts en décaissé, noues d'infiltration, etc.).

Pour toute nouvelle construction, y compris les extensions des bâtiments existants et les opérations d'ensemble (lotissements, zones d'activités...), des dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle sont obligatoires. Ils concernent aussi bien les eaux pluviales générées par les espaces communs (voirie, place, parking, espaces verts...) que les eaux des parcelles et terrains privés. Les eaux pluviales collectées ne seront pas dirigées vers le réseau public d'assainissement unitaire, sauf impossibilité dûment démontrée. Les dispositifs de gestion de ces eaux pluviales pourront alors consister en :

- La limitation de l'imperméabilisation ou encore la végétalisation des toitures, en complément avec une des solutions alternatives ci-après ;
- L'infiltration dans le sol, sous réserve de compatibilité avec les dispositions des périmètres de protection des captages d'eau potable, de profondeur suffisante de la nappe, le cas échéant, et sous réserve que le projet ne soit pas situé à proximité d'une source de pollution atmosphérique, dans le panache d'une pollution de la nappe ou sur un site dont le sol est susceptible d'être pollué. Si le coefficient de perméabilité de la parcelle est insuffisant ($k < 10^{-6}$ m/s) et que cette solution est choisie, la mise en place de surfaces de plancher imperméables en dessous du niveau du terrain fini est fortement déconseillée ;
- L'utilisation des espaces extérieurs, légèrement en contrebas de la voirie, pouvant supporter sans préjudice une lame d'eau de faible hauteur, le temps d'un orage (jardins, allées, bassins, noues, places de stationnement, place de retournement...). Cette solution sera combinée avec les précédentes, le cas échéant
- Des dispositifs de rétention sur site pour réutilisation des eaux de pluie et/ou rejet à débit limité.

Dans le cadre d'une opération d'ensemble, ces équipements peuvent être mutualisés.

Si aucune de ces solutions ne peut être appliquée, sous réserve d'autorisation du gestionnaire du milieu, les eaux pluviales pourront être évacuées directement vers un émissaire naturel à écoulement superficiel (cours d'eau, fossé...), éventuellement par l'intermédiaire d'un réseau pluvial, moyennant une rétention avec restitution limitée. Dans tous les cas, les rejets ne devront pas faire peser sur les fonds inférieurs une servitude supérieure à celle qui prévalait avant le projet (cf. Code Civil, articles 640 et 641).

En cas d'impossibilité de rejet vers un tel émissaire, le rejet pluvial pourra exceptionnellement être dirigé vers le réseau public d'assainissement unitaire, moyennant une limitation de débit, conformément aux prescriptions du règlement de service en vigueur et après accord du gestionnaire de ce dernier.

Pour tout projet d'aménagement d'une aire supérieure ou égale à un hectare, ou interceptant un bassin versant supérieur ou égal à un hectare, le maître d'ouvrage du projet consultera les services de la Police de l'Eau en application des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement. Ainsi, le projet pourra être soumis aux dispositions définies par les services de l'État et pourra faire l'objet d'un dossier de déclaration, voire d'une demande d'autorisation.

Parallèlement, si les eaux pluviales sont rejetées vers un réseau d'assainissement pluvial ou unitaire, le maître d'ouvrage du projet d'aménagement sollicitera l'autorisation du gestionnaire de ce réseau récepteur.

Les aménagements internes de la zone nécessaires à la gestion des eaux pluviales sont à la charge du constructeur qui doit réaliser les dispositifs adaptés au terrain et à l'opération. Ces aménagements pourront être complétés par un dispositif de prétraitement adapté conformément à la réglementation en vigueur.

5.2. Desserte des zones U (zones urbanisées)

D'une manière générale, les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau d'assainissement. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées qui feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

Ces extensions devront être réalisées en cohérence avec le mode d'assainissement existant.

Les possibilités de raccordement des éventuels aménagements à venir seront à étudier au cas par cas, en fonction de l'éloignement par rapport aux réseaux existants.

Lorsque le raccordement n'est pas envisageable, sous réserve des caractéristiques du sol et du site, un système d'assainissement non collectif pourra être mis en place, conformément à la réglementation en vigueur.

De plus, certaines zones UE, correspondant aux espaces urbains d'équipements collectifs, ne sont que partiellement voire pas desservies par le réseau d'assainissement. Toutefois, en l'absence de projet d'aménagement précis, aucun principe d'extension du réseau d'assainissement n'est proposé à ce stade.

5.3. Desserte des zones AC (zone agricole constructible)

Certaines zones agricoles constructibles se trouvent en périphérie urbaine des agglomérations et sont donc déjà desservies par le réseau d'assainissement collectif. D'autres zones sont localisées à l'écart des zones urbanisées et leur desserte n'est pas généralisée. En revanche, en l'absence de projet d'aménagement précis de ces zones, aucun principe d'extension de réseau n'est proposé à ce stade.

Les possibilités de raccordement des éventuels aménagements à venir seront à étudier au cas par cas, en fonction de l'éloignement par rapport aux réseaux existants.

Lorsque le raccordement n'est pas envisageable, sous réserve des caractéristiques du sol et du site, un système d'assainissement non collectif pourra être mis en place, conformément à la réglementation en vigueur.

5.4. Desserte des zones N (zone naturelle)

Étant donné la constructibilité limitée dans ces zones, et en l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones naturelles aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu.

Les possibilités de raccordement des éventuels aménagements à venir seront à étudier au cas par cas, en fonction de l'éloignement par rapport aux réseaux existants.

Lorsque le raccordement est envisageable, celui-ci nécessitera néanmoins une étude spécifique et une définition, par la commune, des modalités de financement.

Lorsque le raccordement n'est pas envisageable, sous réserve des caractéristiques du sol et du site, un système d'assainissement non collectif pourra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur.

5.5. Desserte des zones d'extension de Batzendorf

5.5.1. Zone IAUa au nord de la commune (rue des Jacinthes)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 400 mm) rue des Jacinthes, à l'est de la zone. Une extension de 40 ml en zone UCa sera nécessaire.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.5.1. Zone IAUXd à l'est de la commune (rues de Harthouse et Principale)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 315 mm) rue de Harthouse, au nord de la zone sans extension de réseau ou vers le réseau unitaire existant (Ø 200 mm) impasse des Cerisiers, à l'ouest de la zone, nécessitant une extension du réseau unitaire de 50 ml en zones UBa et UXa.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.5.2. Zone IAUa au centre de la commune (rue des Jacinthes)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers le réseau séparatif existant (Ø 200 mm) impasse Saint-Arbogast, au sud de la zone ou vers le réseau unitaire existant (Ø 200 mm) rue des Tailleurs, au nord de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.6. Desserte des zones d'extension de Brumath

5.6.1. Zone IIAU au sud de la commune (rue de Kilstett)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers les réseaux unitaires existants rue du Plan d'Eau (Ø 400 mm), au sud de la zone, rue de Kilstett (Ø 300 mm), à l'est de la zone ou rue de la Hardt (Ø 300 mm) au nord de la Zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs

de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.7. Desserte des zones d'extension de Dauendorf

5.7.1. Zone IAU au sud de la commune (rue des Faisans)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 200 mm) rue des Faisans, au sud de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.8. Desserte des zones d'extension de Donnenheim

5.8.1. Zone IAU au sud de la commune (rue des Oies)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau d'eaux usées strictes existant (Ø 200 mm) rue des Oies, à l'ouest de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.9. Desserte des zones d'extension de Huttendorf

5.9.1. Zone IAU au centre de la commune (route de Brumath)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 300 mm) route de Brumath, au nord de la zone, ou vers le réseau unitaire (Ø 300 mm) de la rue des Fleurs, à l'est de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

5.10. Desserte des zones d'extension de Kriegsheim

5.10.1. Zone IAUa au sud de la commune (rue des Prés)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 300 mm) rue des Prés, à l'ouest de la zone sans extension de réseau ou vers le réseau unitaire existant (Ø 300 mm) rue des Sources, au nord de la zone, nécessitant une extension du réseau unitaire de 30 ml en zones UBa.

Une étude détaillée devra préciser la possibilité d'un raccordement gravitaire ou la nécessité de mise en place d'un poste de pompage pour une extension sous pression.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone ne permet pas le maintien de cette conduite, sous réserve de l'autorisation du maître d'ouvrage, elle pourra être dévoyée dans le cadre de son aménagement.

5.11. Desserte des zones d'extension de Mommenheim

5.11.1. Zone IAU au nord-ouest de la commune (Rue des Cévennes)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers le réseau d'eaux usées strictes existant (Ø 200 mm) rue des Cévennes, au sud-est de la zone sans extension de réseau, vers le réseau d'eaux usées strictes existant (Ø 200 mm) rue des Alpes, au nord-est de la zone, nécessitant une extension du réseau unitaire de 20 ml en zones UCb ou vers le réseau d'eaux usées strictes existant (Ø 250 mm) impasse de l'Estérel, au nord de la zone, nécessitant une extension du réseau unitaire de 20 ml en zones UCb

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.11.2. Zone IAU au nord de la commune (rue des Romains)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire (Ø 250 mm) rue des Vergers, au sud-est de la zone, après accord du maître d'ouvrage de ce dernier ou rétrocession au SDEA. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.11.3. Zone IAU au nord-est de la commune (rue des Bleuets)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire (Ø200 / 400 mm) rue des Bleuets, à l'ouest de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.12. Desserte des zones d'extension de Niedermodern

5.12.1. Zone IAUXa à l'ouest dans la zone d'activité (rue de la Source)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 300 mm) rue de l'Artisanat, au nord-est de la zone. Une extension de 150 ml en zone UXa sera nécessaire.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.13. Desserte des zones d'extension de Rottelsheim

5.13.1. Zone IAUA au sud-est de la commune (rue du Faisan)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 400 mm) rue du Faisan, au nord de la zone. Une extension de 30 ml en zone Ac sera nécessaire.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.14. Desserte des zones d'extension de Schweighouse-sur-Moder

5.14.1. Zone IAU à l'ouest de la commune (rue des Fougères)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 300 mm) rue des Roseaux, au sud-est de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone ne permet pas le maintien de cette conduite, sous réserve de l'autorisation du maître d'ouvrage, elle pourra être dévoyée dans le cadre de son aménagement.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.14.1. Zone IAU au sud-est de la commune (rue des Menuisiers)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Plusieurs possibilités de raccordement sur le réseau existant sont envisageables pour la desserte de cette zone.

Les eaux usées pourront être dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 250 mm) rue des Menuisiers, au nord-est de la zone sans extension de réseau ou vers le réseau unitaire existant (Ø 250 mm) rue de Strasbourg, à l'ouest de la zone, nécessitant une extension du réseau unitaire de 135 ml en zones UBa et UXb.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

5.15. Desserte des zones d'extension de Wintershouse

5.15.1. Zone IAUa au centre de la commune (rue des Houblons)

L'assainissement de cette zone s'effectuera en mode séparatif.

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau unitaire existant (Ø 300 mm) rue des Houblons, à l'est de la zone. Aucune extension n'est nécessaire pour la desserte de cette zone.

Les eaux pluviales seront gérées selon les dispositions évoquées dans le paragraphe 5.1 ci-dessus, conformément au règlement du service d'assainissement en vigueur. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales internes à la zone d'extension seront précisés lors de l'avant-projet détaillé.

6. ESTIMATION DES OUVRAGES A RÉALISER

6.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux

d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA et/ou la collectivité des équipements précités.

6.2. Détail estimatif

De manière générale, le SDEA ne prévoira pas de réaliser à sa charge d'extensions de réseau sur le domaine public afin de desservir les zones définies comme urbanisables ou à urbaniser.

Un chiffrage pourra néanmoins être réalisé, avant la demande d'urbanisme, afin d'estimer les éventuels coûts de desserte en fonction des contraintes techniques comme de marché en vigueur.

L'aménageur prendra donc attache du SDEA avant toute demande de permis pour un projet non actuellement desservi (voir à cet effet le tracé des dessertes en assainissement, annexé à la présente note).

Le SDEA sera amené, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Équipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

7. CONCLUSION

Des études approfondies permettant de préjuger du comportement hydraulique des réseaux de collecte et de transport en cas de forte pluie ont été réalisées sur l'ensemble des communes gérées par le SDEA sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Localement, ces études ont mis en avant des difficultés liées au déclassement du milieu naturel en raison des déversements des réseaux d'assainissement lors d'évènements pluvieux, ainsi que des débordements lors de pluies décennales. Des programmes de travaux pluriannuel ont été arrêtés sur la base des projets d'aménagement foncier et des capacités de financement des Périmètres.

En termes d'épuration, les stations de traitement des eaux usées du secteur construites au courant des années 2000 et 2010 (Brumath, Olwisheim, Schweighouse sur Moder, Niederschaeffolsheim) ne présentent pas de difficulté particulière de fonctionnement. Des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Niedermodern ont été engagés par le SDEA en mars 2024 permettant ainsi de garantir un fonctionnement optimal une vingtaine d'année encore. Concernant la station d'épuration de Mommenheim, des études sont actuellement cours en vue d'améliorer le fonctionnement de la filière eau et renouveler l'ensemble de la filière boue.

Notons que les Systèmes d'Assainissement d'Olwisheim, Niedermodern et Schweighouse sur Moder font l'objet d'arrêtés préfectoraux à la suite à de mises en demeure. Les programmations de travaux présentées précédemment intègrent les plans d'action de mise en conformité soumis aux services préfectoraux.

Concernant les eaux pluviales, dans toutes les zones où un nouvel aménagement est prévu, des dispositifs de gestion des eaux pluviales, avec ou sans admission au réseau public d'assainissement, sont obligatoires. Ils concernent aussi bien les eaux pluviales générées sur les espaces communs que les eaux des parcelles et terrains privés.

Il est à noter que la commune de de Brumath, Batzendorf, Mommenheim, Niederschaeffolsheim, Ohlungen, Schweighouse sur Moder, Wintershouse et Wittersheim sont concernées par des périmètres de protection des captages d'eau potable. Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection devra respecter les prescriptions des arrêtés préfectoraux de Déclarés d'Utilité Publique, et dans tous les cas, faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, afin de ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement des installations d'assainissement dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 21 octobre 2024

Rédaction coordonnée par
Le chef de Projet



Thomas ZULIANEL

Validée par
La responsable Maîtrise d'Ouvrage
Assainissement & Eaux Pluviales



Khadija BADDU-KLEIN